Innovation Sociale CONSEIL

Bulletin de veille et de capitalisation sur l'innovation sociétale - n°39 | **Février 2019**

Le RAMEAU
Co-construisons demain

ANALYSE

Lueurs d'espoir et zones d'ombre

Après le dossier de notre dernier bulletin de décembre consacré aux résultats de la COP24, le présent bulletin continue de s'interroger sur ce que les experts appellent le « tournant climatique » en consacrant notre dossier du mois aux chances d'atteindre un pic des émissions de gaz à effet de serre en 2020. Cette question est cruciale car elle conditionne le franchissement ou non du seuil fatidique des +1,5°/2° d'élévation des températures par rapport à l'ère préindustrielle. L'étude du World Ressources Institute, think tank américain spécialisé dans les questions environnementales publié le 22 janvier dernier et que nous présentons dans ce dossier a tenté de répondre à cette question « Pourra-t-on plafonner les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 ? ». Pour le WRI les chances sont très minces car il y a encore trop de zones d'ombre comme les progrès insuffisants dans les transports, le maintien de centrales à charbon, l'usage inapproprié des sols…etc. Deux faibles lueurs d'espoir apparaissent cependant. D'abord le boom des énergies renouvelables qui s'est confirmé depuis deux ans ainsi que l'accroissement des financements destinés à la lutte contre le changement climatique. Les experts du think tank appellent donc les Etats à présenter de nouveaux engagements de réduction de leurs émissions au sommet spécial convoqué en septembre prochain par le secrétaire général des Nations Unies. Pour l'heure, plusieurs Etats ont fait part de leur refus d'accroître leurs engagements. Il reste 8 mois pour les convaincre…

Les financements pour lutter contre le changement climatique progressent comme en atteste notamment le succès des green bonds, ces obligations vertes émises par des organisations publiques ou des entreprises. Ce n'est pas le cas par contre des social bonds, l'équivalent des green bonds mais pour financer des projets sociaux. C'est ce que nous apprend l'étude approfondie sur ce sujet réalisée par l'Orse(contributeur régulier de notre bulletin) et le cabinet PwC. Malgré le signal fort envoyé par le groupe Danone en mars 2018 avec une émission de social bonds à hauteur de 300 millions d'euros à 7 ans, les montants totaux restent faibles (8,8 milliards d'euros). L'étude pointe un certain nombre de freins parmi lesquels le temps consacré à l'émission d'un social bond plus important que pour une obligation classique, la taille modeste des projets sociaux à financer ou encore la réticence des investisseurs à sacrifier une partie de leurs rendements au profit d'un

bénéfice social. Mais l'étude a surtout identifié plusieurs pistes d'amélioration et notamment le besoin de définir des indicateurs de mesure pertinents. Cette proposition rejoint, d'une certaine manière, une préoccupation de plus en plus prégnante au sein des acteurs sociaux de disposer d'outils performants de mesure d'impact social.

Nous reprenons dans ce bulletin quelques extraits de l'étude annuelle d'Oxfam sur les inégalités et traditionnellement publiée avant le Forum de Davos. Hélas, mais sans surprise, cette étude montre une progression en France et dans le monde des inégalités. Une comparaison a particulièrement été reprise dans les médias et a marqué les esprits : « Les 26 milliardaires les plus riches détiennent autant que la moitié la plus pauvre de l'humanité (3,8 milliards de personnes) ».

Ce bulletin s'enrichit à nouveau de contributions d'acteurs que nous remercions vivement : l'Orse, Admical, ISBL Consultants, le MEDEF. De son côté, Le Mouvement associatif nous fait partager les propositions formulées dans le cadre des consultations citoyennes sur le projet européen et le rôle des associations tenues au cours de l'année 2018.

Enfin le chiffre du mois nous souffle une agréable brise d'optimisme. Selon une étude de l'IFOP et de la Fondation SNCF publiée le 16 janvier dernier, 70% des français sont prêts à un engagement sur leur temps de travail. Gageons donc qu'au sein des entreprises vont se développer le mécénat de compétences, les journées citoyennes, les team building solidaires et autres immersions au sein des associations.

Innovation Sociale CONSEIL

Bulletin de veille et de capitalisation sur l'innovation sociétale - n°39

Février 2019

Le RAMEAU
Co-construisons demain

CONTENU

Analyse **1**

Dossier du mois **5**

Mission 2020 : pourra-t-on plafonner les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2 ans ? 5

Nouveaux modèles d'affaires sociétaux **9**

Osons les Social Bonds ! Un outil de financement pour répondre aux enjeux sociaux, par l'Orse 9

Rapport Oxfam sur les inégalités : un creusement en France et dans le monde 12

Quel régime alimentaire pour un monde à 10 milliards d'êtres humains en 2050 ? 13

La vente directe entre agriculteurs et consommateurs en plein essor 15

L'ESS en mouvement **16**

« Ce que disent les consultations citoyennes du projet européen et du rôle des associations », par Le Mouvement associatif 16

Fonds de dotation : retour sur 10 ans de succès, par ISBL Consultants 18

RSE et ENGAGEMENTS DES ENTREPRISES **23**

« Impact, ROI, gestion des risques : comment bien penser sa stratégie de Venture Philantropy ? », par Admical 23

A la veille du forum de Davos, Attac pointe du doigt les politiques climatiques et fiscales du CAC 40. 25

Des multinationales s'allient contre les déchets plastique 27

Le Made in France ne rime pas forcément avec responsabilité 27

Transformation digitale **29**

« Inclusion numérique, quelles nouvelles dynamiques ? Les pistes de la coalition numérique française », par le MEDEF 29

L'intelligence artificielle peut accélérer l'économie circulaire 30

Loop : une plateforme de réduction des déchets pour le e-commerce 32

Données personnelles : Google condamné à une amende de 50 millions d'euros en France, une première en Europe 33

Mutations du travail & des compétences **34**

Chiffre du mois : 70% des Français prêts à un engagement sur leur temps de travail 34

Premiers enseignements de l'atelier « Alliances & engagement » de l'Observatoire des partenariats. 35

Manifeste pour le développement du Pro Bono 37

Territoires innovants 38

Le Grand Débat national, mode d'emploi 38

Valorisons les organisations 39

Les enseignements du parcours « Co-construction territoriale » 42

A l'écoute de la planète : Climat, Energie & environnement 44

Disparition de la biodiversité : un risque systémique pour l'économie qui doit être mieux évalué 44

La décarbonation de l'électricité européenne fait une pause 45

Sortie du charbon en 2022 : un casse-tête social et technique 46

L'Allemagne annonce une sortie du charbon en 2038 47

Les Pays-Bas condamnés en appel à rehausser leur engagement climatique 49

Événements clé 51

A lire, à découvrir 52

Le baromètre du mécénat de compétences, par l'IFOP 52

Etude sur l'action des Têtes de reseau associatifs, par Le Mouvement associatif 52

Etude sur l'accompagnement des associations, par Recherches & Solidarités 52

DOSSIER DU MOIS

MISSION 2020 : POURRA-T-ON PLAFONNER LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE D'ICI 2 ANS ?

C'est ce que les experts appellent un « tournant climatique ». Pour conserver une chance de ne pas franchir le seuil fatidique de +1,5°C d'élévation des températures par rapport à l'ère préindustrielle, les émissions mondiales de gaz à effet de serre doivent atteindre leur pic d'ici à 2020 avant de décroître fortement. Sans quoi, les conséquences d'un monde à +1,5° / 2°C, ou pire, seraient dramatiques pour les écosystèmes et l'espèce humaine (vagues de chaleur, pluies torrentielles, montée des océans, érosion de la biodiversité, etc.), selon les scénarios du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Pourtant, malgré l'urgence, l'humanité n'en prend pas la voie.

En 2017, un consortium d'universités et de think tanks (Yale, Potsdam Institute for Climate Impact Research, Carbon Tracker Initiative, etc.), réunis dans le cadre d'une campagne nommée « Mission 2020 », avaient défini six étapes à atteindre dans les domaines clés de l'énergie, des transports, de l'utilisation des sols, de l'industrie, des infrastructures et des finances – chacune divisée en objectifs précis. L'idée était d'infléchir les courbes et de mettre le monde sur une trajectoire de réchauffement « *bien en deçà de 2 °C* », « *si possible 1,5 °C* », comme le prévoit l'accord de Paris adopté en 2015.

Dans ce scénario, dès 2020, les énergies renouvelables devront détrôner les combustibles fossiles pour la production d'électricité dans le monde entier, la déforestation à grande échelle sera stoppée au profit de la restauration des terres et la majorité des nouveaux projets de mobilités s'avéreront propres.

Mais alors qu'il reste moins de deux ans pour y parvenir, presque tous les voyants sont encore au rouge. Dans un rapport d'étape publié mardi 22 janvier, le World Resources Institute, un think tank américain spécialisé dans les questions environnementales, montre que les progrès sont insuffisants dans la majorité des secteurs, de sorte que l'humanité n'est pas sur les rails pour viser un pic des émissions en 2020.

ENERGIE : LE BOOM DES RENOUVELABLES

FIGURE : PART D'ENERGIES RENOUVELABLES DANS LA PRODUCTION D'ELECTRICITE MONDIALE

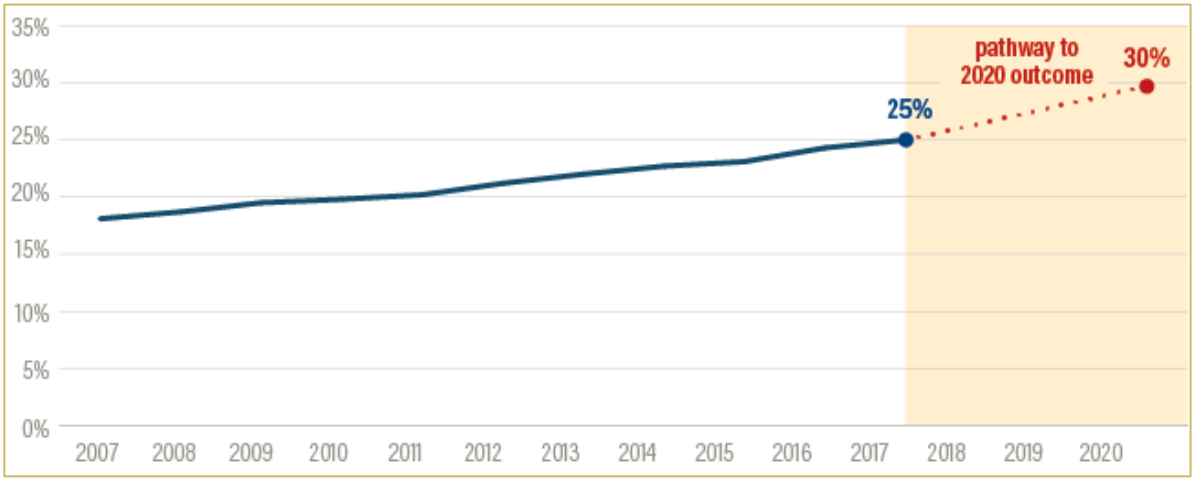

Source : WRI.

Cette synthèse, qui compile des études d'agences internationales, contient une seule lueur d'espoir : l'envolée spectaculaire des énergies renouvelables, portées par une baisse rapide de leurs coûts. Elles ont

fourni 25 % de la production d'électricité mondiale en 2017, comptant pour plus de deux tiers des nouvelles capacités électriques.

Selon les estimations, elles s'avéreront compétitives avec la plupart des combustibles fossiles d'ici à 2020. De sorte que pour le WRI, l'objectif d'atteindre au moins 30 % de renouvelables dans le mix électrique mondial est « *à portée de main si les tendances actuelles s'accélèrent* ». Dix-sept pays produisent déjà plus de 90 % de leur électricité à partir du solaire, de l'éolien ou encore de l'hydraulique.

Le tableau s'assombrit en revanche pour les deux autres objectifs énergétiques : ne plus construire de centrale à charbon et programmer la fermeture de celles existantes. Malgré un ralentissement de l'usage de ce combustible, le plus émetteur de CO_2, la puissance installée nette des centrales thermiques au charbon continue de croître à l'échelle mondiale – avec 65 gigawatts (GW) de nouvelles capacités en 2017, en particulier dans les pays en développement, pour 28 GW d'installations fermées.

TRANSPORTS : TROP PEU DE VOITURES ELECTRIQUES

NOMBRE DE VOITURES ELECTRIQUES EN CIRCULATION DANS LE MONDE (EN MILLIONS).

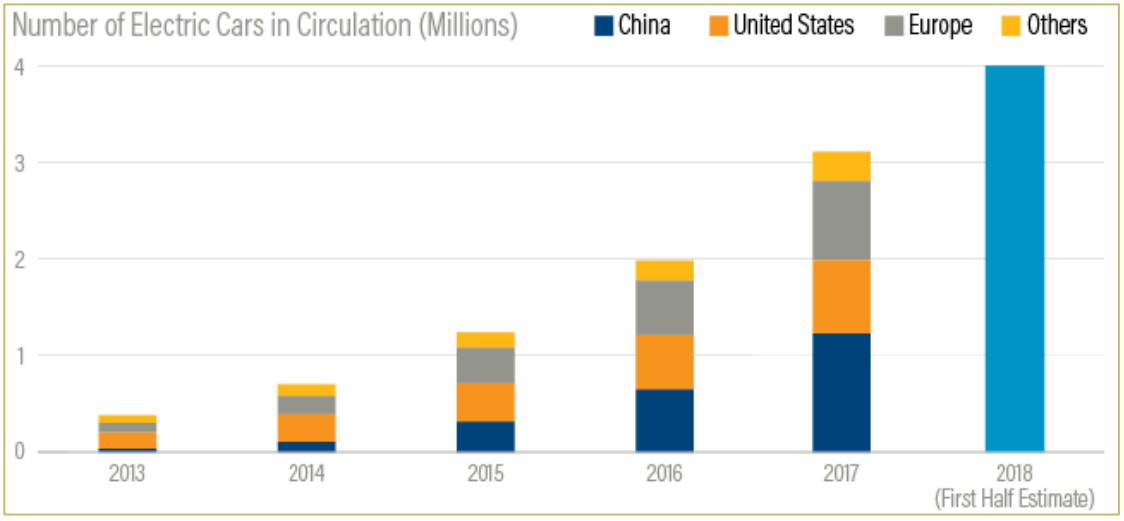

Source : WRI.

Deuxième levier essentiel dans la lutte contre le changement climatique : les transports, responsables de 18 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Les ventes mondiales de voitures électriques ont considérablement augmenté (+ 54 % en une année) pour atteindre 1,1 million en 2017. Mais en raison de leur prix souvent prohibitif, elles ne représentaient alors que 1,4 % des ventes totales de nouveaux véhicules et ne devraient pas dépasser 3 % en 2020, très loin de l'objectif de 15 % à 20 % établi par la « Mission 2020 ».

Les progrès sont aussi insuffisants dans le domaine des transports en commun qui totalisaient 19 % des déplacements dans le monde en 2015, moins que les 32 % fixés par les experts. En outre, un carton jaune est adressé au secteur de l'aviation, dont l'intensité énergétique a diminué de 4,5 % entre 2013 et 2015 ; « il faut accélérer le rythme pour atteindre une réduction des émissions de 20 % d'ici à 2020 », écrivent les auteurs. De manière plus surprenante, le rapport donne un bon point au transport maritime pour s'être engagé à réduire ses émissions de carbone de 50 % d'ici à 2050 par rapport à 2007, même si aucune avancée tangible n'est pour l'instant enregistrée.

SOLS : HAUSSE DE LA DEFORESTATION

DEFORESTATION (EN MILLIONS D'HECTARES).

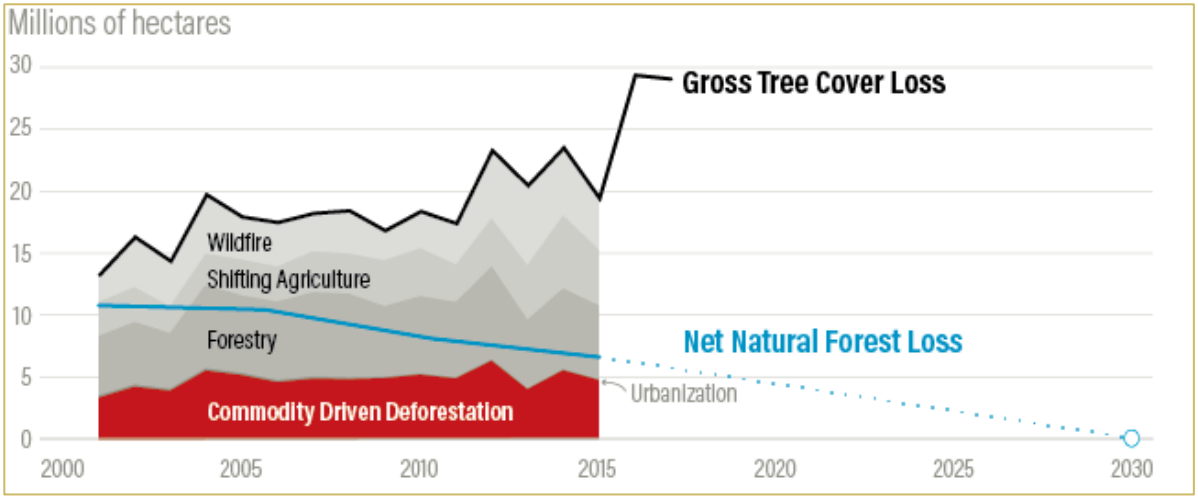

En noir, la perte de couvert forestier, et en bleu la perte nette de forêts (différence entre la déforestation et le reboisement). *Source : WRI.*

La situation n'est guère plus optimiste en ce qui concerne l'usage des sols. La déforestation a augmenté au cours des dernières années, en grande partie à cause de la consommation de bois, de bœuf, de soja ou encore d'huile de palme. La perte nette de couvert forestier (différence entre la déforestation et le reboisement) est en baisse, se félicitent les auteurs. Mais de prévenir : « Regarder juste les chiffres peut nous tromper car la perte de forêt à un endroit ne peut pas être comptée de manière équivalente que le reboisement à un autre. » Près de 23 millions d'hectares de terres dégradées ont été restaurés, loin des 150 millions promis d'ici à 2020. Et les émissions agricoles ont poursuivi leur croissance, de 4,6 gigatonnes de gaz à effet de serre en 2000 à 5,3 Gt en 2016.

Les industries lourdes comme la chimie, l'acier et le ciment sont, elles, collectivement responsables d'environ un quart des émissions mondiales de CO_2. Si certaines entreprises se sont engagées à réduire leurs rejets, le rapport note que les données publiques font défaut pour en mesurer les effets. Du côté des infrastructures, les bâtiments à énergie positive, malgré une forte croissance, représentent toujours moins de 5 % des constructions et bien moins de 1 % du parc immobilier mondial.

FINANCE : DES INVESTISSEMENTS EN HAUSSE

Reste la question cruciale des financements, clé du succès de l'ensemble des objectifs pour 2020. Selon le rapport, les investissements mondiaux destinés à la lutte contre le changement climatique se sont élevés à entre 455 milliards de dollars et 681 milliards de dollars (jusqu'à 600 milliards d'euros) en 2016. « L'objectif de 1 000 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pourrait être atteint même si le manque de données ne permet pas de trancher », expliquent les auteurs. En revanche, les subventions aux énergies fossiles restent encore trop élevées (373 milliards de dollars en 2015).

EVOLUTION DES FINANCEMENTS CLIMAT (EN MILLIARDS DE DOLLARS).

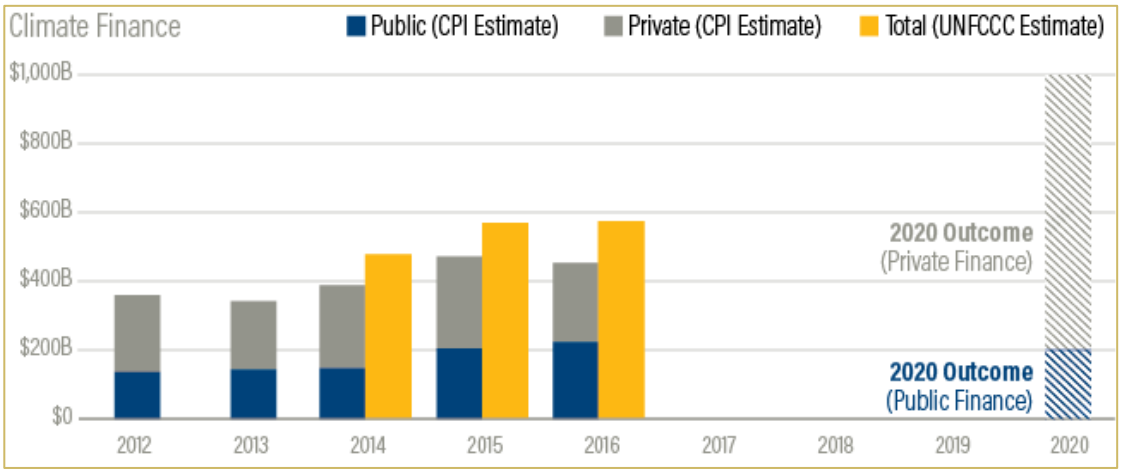

Source : WRI.

Malgré quelques progrès, ces tendances montrent que nous n'atteindrons pas le pic des émissions en 2020, pour les auteurs du rapport, alors que les rejets de CO2 sont repartis à la hausse en 2018. « *Les pays doivent se présenter au secrétaire général des Nations unies avec des annonces en vue d'accroître rapidement leurs engagements* », ajoute le WRI, en référence au sommet spécial que convoque Antonio Guterres en septembre à New York.[1]

[1] Mission 2020 : pourra-t-on plafonner les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2 ans ? – adapté de :

- https://www.lemonde.fr/planete/article/2019/01/22/climat-reussira-t-on-a-atteindre-un-pic-des-emissions-en-2020_5412491_3244.html

Pour en savoir plus :

- https://wriorg.s3.amazonaws.com/s3fs-public/2020-turning-point-progress_0.pdf?_ga=2.78948178.798735398.1548336787-726321412.1544794842
- https://www.wri.org/blog/2019/01/climate-action-barometer-12-charts-explain-where-we-are-today-and-where-we-need-be-2020

NOUVEAUX MODELES D'AFFAIRES SOCIETAUX

OSONS LES SOCIAL BONDS ! UN OUTIL DE FINANCEMENT POUR REPONDRE AUX ENJEUX SOCIAUX, PAR L'ORSE

EN PARTENARIAT AVEC L'ORSE

Les social bonds[2] sont une illustration concrète de la volonté de construire un système financier plus durable. Ils offrent une nouvelle forme de dialogue entre les entreprises et les investisseurs, une relation qui va au-delà de l'échange de données financières. C'est la 1ère fois que l'Orse travaille sur la façon dont le secteur financier s'empare des enjeux sociaux et publie en partenariat avec PwC une notre prospective sur les obligations à vocation sociale.

Alors que les green bonds connaissent un succès conséquent (135 milliards € d'encours fin 2017), le marché des social bonds quant à lui, reste encore peu développé (8,8 milliards € d'encours fin 2017). Comment alors développer ce marché ? C'est l'objet de l'étude « Osons les social bonds ! » menée par l'Orse (l'Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises) et PwC. Plusieurs dizaines d'interviews ont été réalisés auprès de différents acteurs de l'écosystème (émetteurs publics et privés, investisseurs, arrangeurs…) au niveau national et international afin de comprendre les motivations et les freins. Si la notion de social bond n'est pas encore bien connue de tous les acteurs, ces derniers constituent pourtant un nouvel instrument répondant à de forts enjeux sociaux. Car ces obligations créent un impact social positif.

Les social bonds : un marché mondial dominé par l'Europe

Les experts de l'Orse et de PwC observent à travers cette note la diversification et l'internationalisation des différents acteurs du marché des social bonds (émetteurs publics et privés) avec la prévalence du marché européen. Le volume des social bonds a fortement augmenté depuis le lancement des Social Bond Principles par l'ICMA (International Capital Market Association) en 2017 (8,8 milliards de dollars fin 2017 vs.2,1 milliards de dollars en 2016). Croissance qui se confirme sur le premier trimestre 2018 avec un volume d'émissions mondiales s'élevant déjà à **2,3 milliards de dollars**.

Les émetteurs qui se démarquent au niveau mondial sont européens (64%), en particulier l'Espagne (30%). **Dans ce contexte, la France se distingue par la mobilisation de l'ensemble de son écosystème : acteurs du secteur privé (entreprises et banques), mais aussi du secteur public (collectivités locales et régions).**

[2] Les social bonds : Un social bond est une obligation qui finance exclusivement des projets créant un impact social positif sur une (ou des) population(s) cible(s).

Générer un impact social positif signifie traiter directement ou atténuer un problème social particulier pour une (ou des) population(s) « cible(s) », via le financement d'un ou plusieurs projets.

Un écosystème français dynamique

La France bénéficie d'un écosystème complet et dynamique. Le marché des social bonds, capitalisant sur l'expérience acquise en matière de green bonds, ne cesse de s'accroître depuis 2012 avec les émissions pionnières d'abord d'Air Liquide et la Région Ile de France [3].

Jusqu'à un passé récent, les émetteurs étaient essentiellement issus du secteur public en particulier la Région Ile de France qui a émis successivement 7 sustainability bonds (emprunts combinant les avantages des social bonds et des green bonds, à impact environnemental positif) pour une valeur globale de 2,7 milliards d'euros.

Le dernier sustainability bond émis en 2017 pour un montant de 500 millions alloue près de 50% des fonds à des projets à vocation sociale, pour l'éducation et les loisirs (20,6%), le logement social (13,8%), etc. L'objectif de la région est à terme de réaliser 100% de ses emprunts grâce à la finance verte et responsable.

La région Occitanie (Pyrénées-Méditerranée) quant à elle, lui a emboîté le pas en émettant en septembre 2018 un sustainability bond pour des projets destinés à la transition énergétique et écologique, la protection des ressources naturelles, mais aussi au développement d'actions sociales (santé, accessibilité, logement social…) et au financement de projets en lien avec l'éducation et la culture dans la région.

Au printemps 2018, Danone avec l'émission de son social bonds de 300 millions d'euros a envoyé un signal fort au marché. Cette émission avec une demande dépassant 700 millions d'euros marque un tournant du côté des émetteurs publics et l'intérêt croissant des investisseurs pour ce type d'investissement.

Les banques privées françaises telles que Crédit Agricole CIB (CA CIB) et Natixis (co-pilotes du groupe de travail de l'Orse) jouent également un rôle déterminant en tant qu'arrangeurs en France et à l'étranger. CA CIB en 2018, a participé à l'arrangement de l'émission de la banque de Développement du Conseil de l'Europe (500 millions d'euros - échéance de sept ans) et Natixis, a contribué à l'émission de l'African Development Bank (1,250 milliard d'euros - échéance de dix ans).

Et si le marché des social bonds rattrapait celui des green bonds ?

Les social bonds sont un outil de financement offrant un fort potentiel de développement pour répondre aux enjeux sociaux actuels dans les pays développés et les pays en développement.

A travers la diversité des projets et populations ciblées, ils concilient attentes des investisseurs, des émetteurs et des populations bénéficiaires. Ils offrent une réponse concrète et innovante aux problématiques au cœur des territoires en France comme à l'étranger.

Développer un social bond est différenciant par rapport aux obligations classiques.

Aujourd'hui les émetteurs sont à la recherche d'un impact social positif sur la société et veulent créer de la valeur de manière durable.

Souscrire à un social bond permet aux investisseurs d'apporter une certaine transparence et de la sécurité dans ses investissements. L'investisseur responsable est capable de mesurer les bénéfices et l'impact de sa démarche sociale et environnementale.

[3] Même si ces obligations ne constituaient pas des social bonds au regard des Social Bonds Principles publiés ultérieurement par l'ICMA en 2017.

Le marché pourrait se renforcer avec la montée en puissance des ODD (Objectifs de Développement Durable), qui intéressent de plus en plus les émetteurs et investisseurs. 15 des 17 ODD sont directement liés et alignés aux catégories de projets des social bonds (lutte contre la pauvreté, promotion de l'égalité entre les sexes, travail décent et croissance économique, réduction des inégalités).

Les freins et pistes de développement pour les social bonds

L'étude pointe **certaines difficultés à leur plein développement**, parmi lesquels le temps consacré à l'émission d'un social bond, plus important que pour une obligation classique. Autre frein, les projets à finalité sociale sont généralement de montants relativement modestes et n'ont pas la taille critique pour attirer les investisseurs qui préfèrent souvent lever des montants importants. Enfin, les investisseurs « mainstream » ne se disent pas encore prêts à sacrifier une partie de leurs rendements au profit d'un bénéfice social. Ils sont incités à aller vers les social bonds lorsque la performance économique est prouvée.

Néanmoins, **les perspectives de développement se confirment**. Pour les entreprises, le stade de maturité est bon notamment grâce au travail de synergie entre les directions RSE et financières souvent aux avant-postes des émissions. Pour encourager entreprises et investisseurs à se tourner vers les social bonds, l'Orse et PwC soulignent **3 atouts majeurs en faveur de cet outil de financement contribuant à une transition plus inclusive et juste :**

- La finalité du projet, porteur d'une dynamique sociale et sociétale différenciante par rapport aux obligations classiques pour les émetteurs privés et publics à la recherche d'un impact social positif sur la société et d'une contribution à la création de valeur durable
- La diversification des sources de financement pour l'entreprise et de développement pour l'investisseur à travers cet outil de financement innovant
- La diversité des garanties pour les investisseurs à travers la transparence, la sécurité de leurs investissements et la mesure de bénéfices et impacts de leur démarche sociale et environnementale

Parmi **les pistes d'amélioration identifiées** on notera :

- Une meilleure définition d'indicateurs de mesure pertinents pour les investisseurs et les émetteurs
- Une amélioration du dialogue et de la transparence sur la finalité des projets à financer, leurs impacts et la mesure des résultats dans le temps
- Des efforts de communiquer pour valoriser les caractéristiques financières combinées aux impacts sociaux afin d'attirer d'autres investisseurs

Ces pistes d'amélioration feront l'objet de futurs travaux pour être publiés en 2019. L'Orse initie également en ce début d'année des travaux sur la finance inclusive, une autre manière d'intégrer la dimension sociale pour l'univers de la finance.

Danone, l'exemple industriel français

En mars 2018, le leader mondial de l'agroalimentaire Danone a envoyé un signal fort en émettant un social bond s'élevant à 300 millions d'euros avec une échéance de sept ans. C'est la première fois qu'une entreprise privée de cette importance a procédé à une telle opération réservée jusqu'à présent essentiellement à des acteurs publics (collectivités locales, banques de développement...). L'émission de cette obligation a connu un tel succès que la demande des investisseurs a dépassé les 700 millions d'euros. Cette obligation sert au financement de différentes catégories de projets tels que la recherche et l'innovation en termes de nutrition, l'inclusion sociale, le soutien à l'entrepreneuriat, et encore l'amélioration de la couverture santé des salariés du Groupe. L'engouement engendré par l'émission du social bond de Danone laisse présager une augmentation du nombre d'émissions de social bonds par des acteurs privés dans un futur proche.

Pour télécharger la Note prospective - Rendez-vous sur www.orse.org Et suivre l'Orse @ObsRSE

RAPPORT OXFAM SUR LES INEGALITES : UN CREUSEMENT EN FRANCE ET DANS LE MONDE

Comme chaque année, l'ONG Oxfam publie quelques jours avant le Forum de Davos un rapport sur les inégalités de richesse dans le monde. En ces temps troubles, le rapport de 114 pages publié le 21 janvier ne va pas apaiser les tensions. En effet, l'ONG pointe que les 26 milliardaires les plus riches de la planète détiennent autant que la moitié la plus pauvre de l'humanité (soit 3,8 milliards de personnes).

En 10 ans, le nombre de milliardaires a doublé, selon le classement annuel du magazine Forbes, passant de 1125 personnes en 2008 à 2.208 en 2018. La France n'est pas en reste, puisque les milliardaires hexagonaux du classement que le magazine Challenges publie chaque été sont passés de 43 en 2008 à 100 en 2018 (un record absolu depuis la création du classement en 1996).

Un rapport à nuancer toutefois : « *dans de nombreux pays, les super-riches vivent dans leur propre univers, protégés par des gardiens et des clôtures électriques. Leurs déplacements se font en hélicoptère pour éviter les embouteillages et les routes mal entretenues. Leurs enfants fréquentent les écoles les plus chères qui soient, souvent à l'étranger. Ils et elles ont accès à des services de santé de classe mondiale*. » En l'occurrence, Oxfam se réfère à quelques cas exceptionnels, cités dans des articles de la presse internationale, pour en faire des généralités. Le rapport estime aussi que la fiscalité peut expliquer le creusement des inégalités, en favorisant les riches au fil du temps : « *dans les pays riches, le taux maximum moyen d'impôt sur le revenu des particuliers a chuté, passant de 62 % en 1970 à 38 % en 2013. Dans les pays en développement, le taux supérieur moyen d'impôt sur le revenu des particuliers est de 28 %*. » Et de choisir en exemple deux pays, le Brésil et le Royaume-Uni, où les 10% les plus pauvres s'acquittent même d'une imposition sur le revenu proportionnellement plus élevée que les 10% les plus riches.

De plus, Oxfam réclame que les gouvernements s'assurent que les entreprises et les plus riches paient leur part d'impôts, car « *les super-riches dissimulent 7600 milliards de dollars aux autorités fiscales. Les multinationales dissimulent également des sommes considérables dans des structures offshore. Ces pratiques privent les pays en développement de 170 milliards de dollars chaque année.* » Une accusation qui vient appuyer la publication presque simultanée d'un rapport de l'organisation altermondialiste Attac qui accuse les entreprises du CAC 40 de servir leurs actionnaires et leurs dirigeants avant leurs salariés (voir par ailleurs).

Pourtant, en regardant le coefficient de Gini, une mesure statistique qui permet de mesurer l'inégalité des revenus dans un pays, la France est plutôt un bon élève parmi ses pairs. Le coefficient est compris entre 0 et 1, où 0 signifie l'égalité parfaite des revenus et 1 une inégalité parfaite, ce qui signifie qu'une seule personne disposerait de tous les revenus de cette population. D'après l'Insee, le coefficient était supérieur à 0,3 dans les années 70, alors qu'il se situe sous cette barre depuis les années 90 (hormis une brève remontée entre 2010 et 2013). L'Observatoire des inégalités estimait l'été dernier, que la France est l'un des pays d'Europe où le taux de pauvreté est parmi les plus faibles par rapport à ses voisins.

Pour réduire les inégalités, Oxfam propose un plan d'actions en 3 points clés, s'inscrivant dans les engagements nationaux pour atteindre l'Objectif de développement durable (ODD) 10 sur les inégalités :

- Fournir des soins de santé, une éducation et d'autres services publics gratuits et universels qui bénéficient également aux femmes et aux filles. Cesser de soutenir la privatisation des services publics. Garantir à toutes et tous l'accès aux retraites, aux allocations familiales et à d'autres formes de protection sociale. Concevoir tous les services en veillant à ce qu'ils bénéficient également aux femmes et aux filles.
- Décharger les femmes des millions d'heures de travail non rémunéré qu'elles consacrent chaque jour au soin de leur famille et de leur foyer. Donner aux personnes assurant ce travail essentiel la possibilité

de participer aux décisions budgétaires et définir comme un objectif clé des dépenses de l'État le fait de libérer du temps pour les femmes. Investir dans des services publics qui réduisent le temps consacré à certaines de ces tâches, notamment l'eau, l'électricité et la garde d'enfants. Concevoir tous les services publics de sorte qu'ils bénéficient aux personnes ayant peu de temps libre.

Mettre un terme au nivellement par le bas de l'imposition des entreprises et des individus fortunés. Taxer la richesse et le capital à des niveaux plus équitables. Mettre fin au nivellement par le bas de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur les revenus des particuliers. En finir avec la fraude et l'évasion fiscales des entreprises et des super-riches. Convenir d'un nouvel ensemble d'institutions et de règles fiscales internationales afin de refondre en profondeur le système fiscal en le rendant équitable, avec une participation de plein droit des pays en développement aux négociations.[4]

QUEL REGIME ALIMENTAIRE POUR UN MONDE A 10 MILLIARDS D'ETRES HUMAINS EN 2050 ?

Comment nourrir 10 milliards d'individus en 2050, tout en améliorant la santé humaine et en préservant la planète ? Le défi est immense… mais il peut être tenu. C'est la conclusion, pour une fois optimiste, d'une équipe de trente-sept experts de seize pays qui, pendant trois ans, ont collaboré dans le cadre d'une commission formée par la revue médicale britannique The Lancet et la fondation EAT, avec un financement du Wellcome Trust britannique.

Ces scientifiques issus de plusieurs disciplines (santé publique, nutrition, agriculture, sciences politiques, environnement, etc.) livrent, dans une volumineuse étude publiée jeudi 17 janvier, la recette d'un « régime de santé planétaire ». A la clé, un changement radical de nos modes de production et de consommation.

Aujourd'hui, rappellent les auteurs, les déficiences ou les excès alimentaires constituent « *un risque de maladie et de mortalité plus grand que les rapports sexuels non protégés, l'alcool, les drogues et le tabac cumulés* ». Tandis que plus de 820 millions de personnes dans le monde souffrent de sous-nutrition, 2,4 milliards sont au contraire en situation de surconsommation, cause notamment de diabète, d'hypertension et de troubles cardiovasculaires. Et plus de 2 milliards d'individus présentent une carence en micronutriments.

Dans le même temps, la production agroalimentaire est « *le principal facteur de dégradation de l'environnement et de transgression des limites planétaires* ». Responsable de près de 30 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, elle mobilise environ 40 % des terres et représente 70 % de la consommation d'eau douce. En outre, plus de 30 % des stocks de poissons sont surexploités.

Pourtant, affirment les chercheurs, même dans un contexte de croissance démographique, il est possible de manger de façon à la fois plus saine et plus durable. Il ne s'agit pas de mettre l'humanité à la diète. L'apport journalier préconisé est de 2 500 calories, ce qui représente une restriction par rapport à la moyenne actuelle des pays riches (3 700 calories), mais un gain par rapport à celle des pays pauvres (2200 calories). L'objectif n'est pas non plus d'imposer un régime unique. Au milieu du siècle, il y aura toujours place, autour de la table, pour les amateurs de viande comme pour les végétariens ou les vegans.

Néanmoins, sur les seuls critères de santé publique, les experts préconisent un menu-type donnant la primauté aux légumes et aux fruits, dont chacun devrait consommer 500 grammes par jour. S'ajoutent dans l'assiette des céréales complètes fournissant plus du tiers de l'apport calorique, des produits laitiers, quelques cuillerées d'huile végétale de préférence insaturée, et très peu de sucres ajoutés.

[4] Rapport Oxfam sur les inégalités : un creusement en France et dans le monde – pour en savoir plus :
- https://www.oxfamfrance.org/rapports/services-publics-ou-fortunes-privees-rapport-davos-2019/
- https://www.challenges.fr/economie/pour-oxfam-les-inegalites-se-creusent-dans-le-monde_637934
- https://www.inegalites.fr/La-France-est-l-un-des-pays-d-Europe-ou-la-pauvrete-persiste-le-moins?id_theme=23

Quant aux protéines, elles sont majoritairement d'origine végétale (125 grammes par jour). La ration journalière recommandée de viande rouge est de 14 grammes seulement – soit un steak ou hamburger hebdomadaire –, et celle de volaille et de poisson d'environ le double. Globalement, précisent les chercheurs, une alimentation saine suppose de « *doubler la consommation mondiale de fruits, de légumes, de noix et de légumineuses* » et de « *réduire de plus de 50 % celle de viande rouge et de sucres* ».

Ce repas standard est évidemment flexible pour tenir compte de la diversité « *des systèmes agricoles, des traditions culturelles et des préférences individuelles* ». Mais aussi des différences de niveau de vie entre pays et de l'inégalité d'accès aux ressources alimentaires. Pour s'y conformer, un Nord-Américain devrait diviser par plus de six sa ration actuelle de viande rouge, tandis qu'un habitant d'Asie du Sud-Est devrait la multiplier par deux.

Moyennant quoi, calculent les auteurs de l'étude, environ 11 millions de morts prématurées pourraient être évitées chaque année dans le monde. Ce qui réduirait de plus de 20 % la mortalité des adultes.

FIGURE : CONSOMMATION ACTUELLE, PAR TYPE D'ALIMENTS ET PAR REGION GEOGRAPHIQUE, COMPAREE AU REGIME QUOTIDIEN RECOMMANDE.

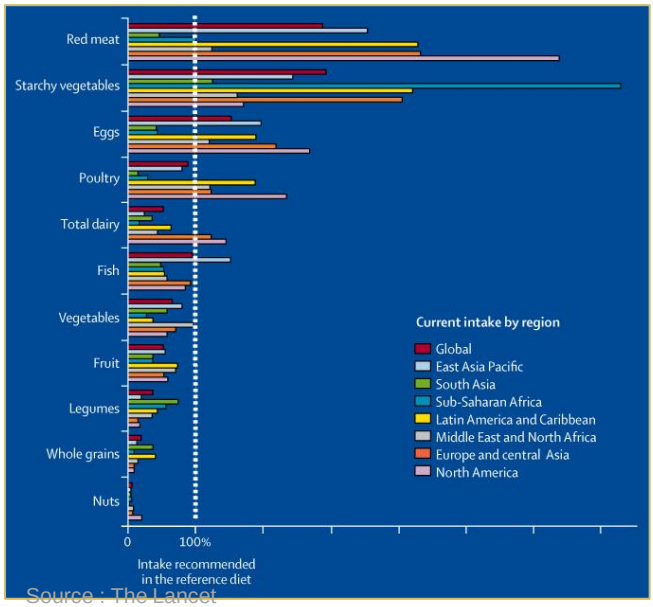

Source : The Lancet

La planète en tirerait, elle aussi, bénéfice. Un tel régime serait en effet compatible avec une production alimentaire qui n'exploiterait pas les écosystèmes au-delà de leurs limites. Il permettrait de stabiliser autour de leur niveau actuel les émissions des puissants gaz à effet de serre que sont le méthane et l'oxyde nitreux (5 milliards de tonnes équivalent CO_2 par an), de même que la superficie des terres occupées par l'agriculture (13 millions de km²) et les prélèvements d'eaux de surface ou souterraines (2 500 milliards de mètres cubes). Ce qui, compte tenu d'une population mondiale plus nombreuse d'un tiers en 2050 qu'aujourd'hui, exige une baisse de même niveau de la pression exercée par chaque habitant sur la nature.

L'utilisation d'engrais azotés et phosphatés, source de pollution des milieux aquatiques, devrait cependant être fortement réduite par rapport aux pratiques présentes. Quant à la biodiversité, elle ne s'en porterait que mieux, avec une baisse du nombre d'espèces menacées d'extinction.

Encore faut-il convaincre les peuples, les gouvernements et l'industrie agroalimentaire de s'engager dans une mutation que les chercheurs qualifient de « *nouvelle révolution agricole mondiale* ». Ces derniers proposent cinq « stratégies », qui ne pourront être mises en œuvre qu'à l'échelle du globe :

- un engagement international pour une transition vers une alimentation saine ;
- une réorientation des priorités agricoles vers des produits de plus grande qualité ;
- une intensification de la production alimentaire, mais sur un modèle durable ;
- une gouvernance forte et coordonnée des terres et des océans ;
- enfin, une réduction au moins de moitié des pertes et des gaspillages (30 % de la production actuelle de denrées).[5]

[5] Quel régime alimentaire pour un monde à 10 milliards d'êtres humains en 2050 ? – adapté de :

LA VENTE DIRECTE ENTRE AGRICULTEURS ET CONSOMMATEURS EN PLEIN ESSOR

Même si la vente directe entre agriculteurs et consommateurs est devenue une préoccupation pour les deux extrémités de la chaîne alimentaire, la pratique n'a rien de nouveau. Mais elle prend des formes de plus en plus diverses. Il faudrait plutôt parler des circuits courts.

La vente sur les marchés en est une parfaite illustration. Pratique ancestrale, elle est toujours prisée des producteurs comme des clients. Chacun nouant un lien lors de ce rendez-vous hebdomadaire ou bihebdomadaire, qui représente aujourd'hui encore un débouché important pour les agriculteurs.

La vente directe sur l'exploitation est aussi très prisée. Elle s'est particulièrement développée dans les exploitations viticoles, avec les Vignerons indépendants en tête de file. Parmi les 6 000 adhérents de cette association, 87 % d'entre eux déclarent disposer d'un caveau de vente à la propriété. Des pratiques qui ont contribué à maintenir un ancrage local fort. Ils ont su profiter des parcours œnotouristiques et se créer un fichier de clients fidèles. Une manière aussi pour eux d'écouler leur production hors des frontières. Les autres secteurs agricoles ont suivi le modèle.

Plus récemment, au tournant des années 2000, certains ont souhaité se mobiliser pour défendre l'agriculture paysanne ou bio. Ils ont créé les AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne), qui établissent un contrat entre un groupe de consommateurs et un agriculteur. A la clé, un engagement du client et une livraison de paniers de produits de saison. Le réseau des AMAP s'est déployé sur tout le territoire. Le dernier recensement, qui date de 2015, en dénombrait 2 000.

Enfin, des agriculteurs ont choisi de s'associer pour ouvrir des magasins de producteurs aux étals largement pourvus. L'enjeu pour les agriculteurs qui montent leur propre boutique est de mieux valoriser leur production. D'obtenir un revenu décent de leur travail. En circuit court, l'agriculteur garde une part plus importante de la marge. Même si, souvent, la démarche n'est pas exclusive et que le producteur continue, en parallèle, à vendre auprès des grossistes ou de la grande distribution. Pour Le Vent des cimes, C'nos terroirs représente désormais 20 % de son chiffre d'affaires. Et la marge d'un fromage commercialisé dans le magasin est supérieure de 40 % à celle d'une vente à un grossiste.

L'image des petits producteurs a, en effet, la cote auprès de Français de plus en plus regardants sur le contenu de leur assiette et sur la provenance des produits. La grande distribution l'a bien compris : elle multiplie les opérations commerciales qui mettent en avant des agriculteurs. Une manière de redorer son blason, même si l'essentiel de ses ventes reste lié à une agriculture industrielle et intensive. Des magasins dits « de producteurs » ouvrent aussi leurs portes en ville. Mais ils ne sont pas, le plus souvent, gérés par les producteurs eux-mêmes. Et leurs étals sont souvent garnis de produits qui n'ont rien de locaux.[6]

- https://www.lemonde.fr/planete/article/2019/01/17/un-steak-par-semaine-des-fruits-et-des-proteines-vegetales-la-recette-du-regime-de-sante-planetaire_5410177_3244.html

Pour en savoir plus :

- https://www.thelancet.com/commissions/EAT
- https://eatforum.org/

[6] La vente directe entre agriculteurs et consommateurs en plein essor – pour en savoir plus :

- https://www.lemonde.fr/economie/article/2019/01/12/quand-les-agriculteurs-tiennent-boutique_5408211_3234.html
- https://www.lemonde.fr/economie/article/2019/01/12/la-vente-directe-entre-agriculteurs-et-consommateurs-prend-de-l-ampleur_5408213_3234.html

L'ESS EN MOUVEMENT

« CE QUE DISENT LES CONSULTATIONS CITOYENNES DU PROJET EUROPEEN ET DU ROLE DES ASSOCIATIONS », PAR LE MOUVEMENT ASSOCIATIF

EN PARTENARIAT AVEC LE MOUVEMENT ASSOCIATIF

1082 consultations citoyennes ont été organisées en France réunissant plus de 70 000 participants, entre le 17 avril 2018 et le 31 octobre 2018. A l'initiative de la proposition au niveau européen, la France avait pour ambition de refonder le projet européen, en s'appuyant sur un vaste débat participatif et populaire. Ces débats ont été organisés, volontairement, par des organisations de la société civile, des institutions ou des citoyens, labellisés « consultation citoyenne » par le Secrétariat Général créé à cet effet auprès du Ministre chargée des Affaires européennes. Si l'on peut noter que ces événements aient pour la plupart mobilisé plutôt des pro-européens, prêts à donner un peu de leur temps sur ce sujet, l'exercice a permis de prendre une photographie à l'instant T de ce que ces citoyens attendent de l'Europe, et ce qu'ils disent du rôle des associations dans le projet européen.

Ce que disent les citoyens sur leur Europe

L'impératif de refondation du projet européen

Nombreuses ont été les consultations citoyennes à se prononcer en faveur d'un fédéralisme européen d'un côté et une Europe à minima de l'autre au profit d'un retour à la souveraineté nationale. La refondation du projet européen est, dans tous les cas, prioritaire. Cette nécessaire refondation s'appuie sur plusieurs constats partagés des citoyens : une légitimité européenne remise en cause par l'euroscepticisme, la menace de la désunion des Etats, une Europe qui semble se développer contre la volonté du peuple avec des élites déconnectées, des incertitudes sur le projet européen qui fragilisent l'Europe, un rythme de construction européenne qui ne correspond pas aux urgences des enjeux. Deux bases de refondation de l'Europe paraissent primordiales pour nombre de participants : l'Union européenne doit proposer une vision et un grand projet commun acceptés par les citoyens, et il est temps « de projeter l'imaginaire européen vers des horizons plus élevés » que la simple Europe économique, en ce sens l'idée de repolitiser l'Europe revient à de nombreuses reprises. A très court terme toutefois les participants ont pour beaucoup soulignés le déficit d'information et de communication sur les élections européennes, les candidats ou encore les enjeux politiques, qui permettraient aux citoyens de se saisir de cette élection.

La construction d'un idéal-type démocratique au niveau européen

Le rapport [7]issu des consultations citoyennes note que « même si des diagnostics négatifs ont pu être dressés, notamment par rapport à l'opacité des institutions européennes, l'Europe est souvent appréhendée

[7] Rapport « Consultations citoyennes sur l'Europe », CNDP, décembre 2018

comme la solution aux problèmes nationaux, plutôt que leur cause. […] L'échelle européenne est l'échelle de l'ambition, de l'idéal-type démocratique et pacificateur vers lequel tendre ». Cet objectif va de pair avec la vision d'une Europe ressource ou référence démocratique. La citoyenneté européenne a fait parti des sujets les plus débattus. Cette citoyenneté passe, selon les participants, par un développement des droits (ex : accorder le droit de vote aux citoyens européens dès 16 ans), une mise en avant des possibilités d'engagement (ex : mettre en place un service civique européen), ou encore des échanges entre pays. Face à la défiance envers les institutions européennes jugées opaques et illisibles, les propositions vont vers un rapprochement entre citoyens et institutions pour un fonctionnement plus démocratique et participatif, et la refonte de la gouvernance européenne (ex : créer un véritable Gouvernement européen avec un président de l'UE élu au suffrage universel).

Avis sur les sujets économiques et sociaux

Sur le volet économique, parce que l'Europe serait dépassée en matière de recherche et d'industrie, les participants se sont interrogés sur les moyens de renforcer la défense de ses intérêts économique sur la scène internationale. Mais dans un deuxième temps la question de la politique d'aide et de soutien aux acteurs économiques est revenue en force (ex : mise en place d'un guichet unique d'accès aux aides) tout comme la nécessité d'une harmonisation des politiques sociales et fiscales (ex : organisation d'un référendum sur l'harmonisation fiscale).

Sur le volet social, l'accélération de la construction d'une Europe sociale est une priorité qui ressort des consultations, soutenue par deux leviers que sont le développement d'une fiscalité européenne pour lutter contre la pauvreté et la précarité (ex : établir un plan européen de lutte contre la pauvreté), et l'élargissement du modèle français de protection sociale (ex : harmonisation des minima sociaux).

La place des associations dans le projet européen : actrices du renouveau démocratique et au cœur de l'Europe sociale

Les associations prennent une place importante tant dans l'organisation de débats citoyens, qu'au sein des propositions issues des consultations citoyennes. Les associations ont en effet pris une part active à l'organisation des consultations citoyens puisque plus de 30% de ces consultations ont été organisées par des structures associatives loin devant le Gouvernement et les institutions (11% des consultations citoyennes).

Au sein des propositions formulées par les citoyens, on retrouve la question associative dans plusieurs volets, et tout particulièrement sur celui du renouveau démocratique. Face au déficit démocratique de l'Union Européenne, les participants soulignent qu'il faut s'appuyer davantage sur les forces vives des sociétés civiles :

- Créer un statut d'association européenne
- Offrir un accès plus facile et plus abondant aux financements européens pour les associations qui s'investissent dans les questions européennes
- Mettre en réseau les associations à travers les différentes Etats membres
- Favoriser une participation plus forte de la société civile organisée à travers des consultations qui impliquent tous les acteurs sociaux dans l'élaboration des politiques publiques européennes.

Sur différentes thématiques, le sujet associatif revient également comme enjeu important. C'est notamment le cas dans la thématique sociale où l'une des propositions est d'inciter l'Union européenne à soutenir le bénévolat, source de cohésion sociale. Dans ce volet, la lutte contre la précarité des associations émerge comme un enjeu important avec plusieurs propositions, comme celle de donner plus de moyens aux associations, acteurs essentiels de la citoyenneté et du développement urbains ou encore mettre en place des émissions sur la vie associative et participative animées par des jeunes.

Résultats de la consultation citoyenne organisée par Le Mouvement associatif le 25 octobre 2018

Dans le cadre de la réponse collective à la consultation en ligne sur l'avenir de l'Europe, les participants ont souligné l'importance d'un projet européen plus démocratique et plus proche du citoyen, une Europe unificatrice entre les peuples, une Europe plus inclusive et accueillante. La principale crainte est l'éclatement du projet européen, entraîné par la montée des nationalismes, le repli sur soi, et en conséquence la perte de sens du projet européen. Les inégalités qui croissent en Europe sont également pointées du doigt comme risques ou menaces par les participants. Les actions prioritaires par ordre d'occurrence : la lutte/éradication de la pauvreté en construisant une Europe sociale, l'environnement et l'agroécologie, l'harmonisation fiscale entre Etats, l'éducation et la recherche, la culture, l'emploi, l'intégration de la société civile dans les institutions européennes. Parmi les propositions formulées, on peut retenir la construction d'un projet européen moins axé sur l'économie et davantage sur les droits et les liens, une politique européenne de l'environnement et des biens communs, l'harmonisation de la fiscalité des Etats ou encore la construction d'une défense européenne.

FONDS DE DOTATION : RETOUR SUR 10 ANS DE SUCCES, PAR ISBL CONSULTANTS

EN PARTENARIAT AVEC ISBL CONSULTANTS

Alors même que nous célébrons les 10 ans de la création du fonds de dotation, le succès de la formule ne se dément pas [8]. Depuis la loi du 4 août 2008, sous l'impulsion de Christine Lagarde, alors ministre de l'Économie et des Finances, plus de 2 500 fonds de dotation ont été créés. Décryptage des raisons de l'arrivée d'un tel phénomène dans le paysage de la philanthropie et du mécénat.

Depuis 2008, le constat est clair : la France dispose, grâce à la loi du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, dite « *loi Aillagon* »[9], du régime de mécénat le plus incitatif d'Europe, voire, pour certains[10] du monde !

Rappel du contexte

Sous certaines conditions[11], le système du mécénat permet aux entreprises et aux particuliers de réduire de leurs impôts sur les sociétés (IS) ou sur le revenu (IR) respectivement jusqu'à 60 % et 66 % de leurs dépenses de mécénat. Mais, paradoxalement, si le degré de générosité des Français n'a, contrairement aux idées reçues, rien à envier à celui des pays anglo-saxons[12], la France ne disposait pas, avant 2008, comme en Angleterre ou aux États-Unis[13], d'un « *véhicule* » de mécénat à la fois souple et efficace capable d'implanter une véritable « *culture du don* »[14] sur son territoire national. À l'époque, seules existaient les

[8] Dossier « Fonds de dotation – 10 ans, ça se fête ! », JA n° 583/2018, p. 15.
[9] . L. n° 2003-709 du 1er août 2003,JO du 2.
[10] . http://admical.org > « Le mécénat » > « Qu'est-ce que le mécénat ? » > « Définition ».
[11] CGI, art. 200 et 238 bis
[12] Observatoire de la Fondation de France – Cerphi, « Panorama de la philanthropie en Europe », avr. 2015, p. 9-10.
[13] M. Chabrol, « Le Fonds de dotation à la française et l'endowment fundaux États-Unis », mémoire M2 de recherche de droit comparé européen, université Paris 2 – Panthéon-Assas, 2015-2016.
[14] Ibid., p. 12, note 22.

fondations d'entreprise et les fondations reconnues d'utilité publique (FRUP), deux dispositifs jugés « *élitistes* » et considérés comme n'ayant « *pas su s'adapter aux évolutions de la société* »[15].

Les premières obligent à déposer en préfecture, au moment de leur création, un programme d'action pluriannuel financé à hauteur de 150 000 euros minimum[16], montant très difficile à réunir pour les très petites entreprises (TPE) et les petites et moyennes entreprises (PME). Le financement de la fondation d'entreprise devant être assuré quasiment exclusivement par l'entreprise elle-même ou ses salariés[17], la mise en œuvre d'un mécénat de flux extérieur à l'entreprise est impossible.

Quant aux secondes, elles recèlent depuis toujours des « *vicissitudes* » connues de tous : nécessité d'un investissement[18] important (au moins 1,5 million d'euros de dotation initiale), lourdeur administrative au moment de la création (délai d'instruction du dossier de reconnaissance d'utilité publique pouvant aller jusqu'à 18 mois, voire 24 mois), difficultés liées à la gouvernance (impossibilité pour l'entreprise mécène de conserver seule la maîtrise de son projet), rigidité (obligation d'adopter des statuts types).

C'est dans un tel contexte qu'a été érigée par le législateur[19] une nouvelle personne morale, dédiée à la philanthropie par la réalisation d'œuvres ou d'activités d'intérêt général et/ou au financement d'institutions sans but lucratif (ISBL) : le fonds de dotation (FDD)[20]. Le succès fut immédiat et, même après l'obligation de disposer d'une dotation initiale de 15 000 euros[21], l'attrait des mécènes pour cette nouvelle formule n'a jamais faibli depuis. Tandis que le rythme de création de fondations d'entreprise ou reconnues d'utilité publique stagne, voire régresse, celui des FDD continue de se maintenir à 10 par jour[22]. Mais, en dehors de ce contexte, quelles peuvent être les raisons d'un tel succès ? Pour l'essentiel, plusieurs approches peuvent expliquer que le FDD soit actuellement la formule la plus prisée par les personnes désireuses d'impulser une politique de mécénat.

Raisons du succès

Rapidité, souplesse, maîtrise et efficacité : telles sont les principales raisons expliquant le succès du fonds de dotation, entité « *à mi-chemin entre association et fondation* »[23]. La gamme très hétérogène de fondateurs – approximativement 50 % des FDD sont créés par des personnes physiques, 30 % par des associations, 10 % par des entreprises et 5 % par les pouvoirs publics[24]– apporte également un éclairage particulier sur les avantages que procure cette forme juridique.

- **Pour les personnes physiques**

Avant le décret du 22 janvier 2015[25], pris en application de la loi relative à l'économie sociale et solidaire (ESS)[26], le FDD était très largement accessible aux personnes physiques dans la mesure où il pouvait être créé sans dotation initiale[27]. Depuis la publication de ce texte administratif instaurant une dotation minimale de 15 000 euros à verser en numéraire au moment de la création, la crainte était que cette nouvelle contrainte

15 . J.-L. Langlais, « Pour un partenariat renouvelé entre l'État et les associations », juin 2008, p. 26.

16 L. n° 87-571 du 23 juill. 1987, art. 19 et 19-7, al. 1er ; décr. n° 91-1005 du 30 sept. 1991, art. 7.

17 L. n° 87-571, préc., art. 19-8.

18 Modèle de statuts types du Conseil d'État du 19 juin 2018, art. 11, note 29.

19 L. n° 2008-776 du 4 août 2008, JO du 5, art. 140, I.

20 C. Amblard, Fonds de dotation : une révolution dans le monde des institutions sans but lucratif, 2e éd., Wolters Kluwer, coll. « Lamy Axe Droit », nov. 2015.

21 Décr. n° 2015-49 du 22 janv. 2015, art. 1er, réd. décr. n° 2009-158 du 11 févr. 2009, art.2 bis.

22 Deloitte – In Extenso, « Fonds de dotation – L'Observatoire », 30 juin 2017.

23 C. Bergeal, conseiller d'État, directrice des affaires juridiques du ministère de l'Économie et des Finances, séminaire sur le développement des FDD en France, 19 nov. 2008, actes des interventions, atelier 1.

24 . Étude statistique menée par le cabinet d'avocats NPS Consulting à partir de l'analyse des statuts des 230 premiers FDD déclarés en préfecture entre le 13 février 2009 et le 1er avril 2010 : C. Amblard, Fonds de dotation : une révolution dans le monde des institutions sans but lucratif, préc., ann. 4, p. 248-258.

25 . Décr. n° 2015-49, préc.

26 L. n° 2014-856 du 31 juill. 2014, JO du 1er août, art. 85.

27 L. n° 87-571, préc., art. 19 : à noter que les personnes physiques et les associations ne peuvent pas constituer de fondation d'entreprise.

impacte de façon significative l'attractivité de ce « véhicule » de mécénat. Des études montrent que, en réalité, il n'en fut rien, même si l'on a pu remarquer un léger tassement du rythme de création des FDD[28] avant et après la publication dudit décret. Pour le gouvernement, il s'agissait d'éviter – à l'instar du phénomène connu pour le secteur associatif – une multiplication de ce type de structures, dont le contrôle par l'administration aurait été rendu malaisé, tout en préservant cette dynamique positive de créations enclenchée depuis plus de cinq ans. L'équation était donc complexe à résoudre.

Il importait absolument :

- d'une part, d'éviter l'émiettement de structures non efficientes, de nombreux FDD étant restés au stade de la « coquille vide » ;

- d'autre part, de maintenir la capacité de contrôle de l'administration, du stade de la création jusqu'au moment de la délivrance des reçus fiscaux[29] octroyant le droit pour le(s) mécène(s) de faire jouer leurs réductions d'impôt (IS ou IR) pour les dons effectués au profit du FDD.

Enfin, en obligeant ces structures à produire chaque année un rapport d'activité [30] et à déclarer leur dissolution en préfecture [31]– contrairement aux associations –, le gouvernement tenait à conserver un niveau d'exigences élevé sur des structures contraintes par ailleurs de rester actives en termes d'investissement d'intérêt général.

Malgré ces contraintes, on observe que ce dispositif légal demeure aujourd'hui encore une formule plébiscitée, notamment par les particuliers. La rapidité de création (un mois), la souplesse de son organisation interne (liberté statutaire) ainsi que la gouvernance facilement maîtrisable du FDD constituent assurément ses points forts. En effet, son caractère unipersonnel oblige uniquement le fondateur à désigner trois administrateurs au moment de sa création[32], le poste de président pouvant même lui être réservé[33]. Par ailleurs, l'efficacité du schéma a fait ses preuves sur le plan fiscal puisque le fondateur, s'il est lui-même imposable, pourra bénéficier de la réduction d'IR attachée à sa qualité de mécène, voire diminuer substantiellement l'assiette de calcul de son impôt sur la fortune immobilière (IFI). Pour les personnes physiques, le FDD peut ainsi tout à la fois constituer un mode de gestion « *contrôle* » de l'entreprise « *familiale* »[34] et un moyen d'organiser sa propre succession (FDD « *post-mortem* »)[35].

- **Pour les associations**

Quels intérêts les associations peuvent-elles avoir à s'adjoindre une structure de ce type ? Plusieurs exemples issus de la pratique peuvent illustrer cette présentation.

- Une association assujettie aux impôts commerciaux peut souhaiter (re)déployer des activités d'intérêt général. Pour cette dernière, constituer un FDD, seule ou à plusieurs, peut lui permettre de (ré)intégrer la sphère des ISBL concourant à la réalisation d'activités d'intérêt général, tout en bénéficiant elle-même des réductions d'IS en qualité d'entreprise mécène.

- Une association simplement déclarée peut vouloir accéder à la « *grande capacité juridique* » en se dotant d'un FDD. En effet, le FDD dispose de la capacité de recevoir des dons et des legs en vue de financer des activités d'intérêt général et/ou de soutenir des ISBL concourant à la réalisation d'une action d'intérêt

[28] Deloitte – In Extenso, « Fonds de dotation – L'Observatoire », préc.
[29] LPF, art. 14 A.
[30] L. n° 2008-776, préc., art. 140, VI al. 2 ; décr. n° 2009-158, préc., art. 4, al. 1er et art. 8.
[31] L. n° 2008-776, préc., art. 140, VIII, al. 1er ; décr. n° 2009-158, préc., art. 14.
[32] L. n° 2008-776, préc., art. 140, V.
[33] Comité stratégique des fonds de dotation, recommandation n° 5.
[34] C. Amblard, « Le rôle des fondations et fonds de dotation dans la transmission d'entreprise : vers un renouveau du capitalisme en France ? », Lamy associations, Bull. actu. n° 238, juin 2015.
[35] L. n° 2018-776, préc., art. 140, IV, al. 1er.

général[36]. Dans ces conditions, cette association pourra générer des financements complémentaires par ce biais.

- Une association reconnue d'intérêt général peut vouloir créer un FDD en vue notamment de lui apporter un actif immobilier[37]. Dans cette hypothèse, l'objectif consistera dans un premier temps à bénéficier de l'exonération de droits de mutation à titre gratuit[38] au moment du transfert du patrimoine immobilier au bénéfice du FDD. Dans un second temps, il s'agira pour le FDD d'affecter les revenus locatifs – exonérés d'IS si le FDD a opté pour une dotation non consomptible[39]– générés par ce patrimoine immobilier au financement d'une ou plusieurs activités d'intérêt général et/ou au financement d'ISBL bénéficiaires, dont l'association à l'origine de la création du FDD pourra elle-même faire partie[40]. En effet, une association peut solliciter l'administration dans le cadre de la procédure de rescrit fiscal général ou spécifique[41] afin de se voir reconnaître officiellement la qualité d'organisme d'intérêt général ou de faire reconnaître uniquement une partie spécifique de ses activités comme étant d'intérêt général. Dans ces conditions, il semble d'ores et déjà possible d'envisager qu'une association fiscalisée – ou non – procède à la création d'un FDD dit « *de redistribution* » en vue de bénéficier d'un financement direct par ce dernier. Bien évidemment, l'affectation des financements privés effectuée par l'intermédiaire du FDD ne devra pas prendre le caractère d'une distribution illégale de bénéfices.

- Une fédération ou ses représentations territoriales peuvent vouloir créer un FDD dans le but de développer, seules ou avec l'aide de partenaires privés extérieurs, une nouvelle stratégie de recherche de financements. Dans une telle situation, le FDD prendra la forme d'un véritable « *groupement de moyens* » dédié à la recherche de mécènes aux fins d'en faire profiter les ISBL appartenant au réseau fédéral.

- Une association disposant de fonds de réserve associatifs importants peut avoir tout intérêt à créer un FDD afin de sécuriser sa situation sur le plan fiscal. En effet, la question de la gestion de ces capitaux propres se pose avec une certaine acuité au regard des perspectives nouvellement offertes par le FDD. Si l'administration rappelle qu'« *il est légitime qu'un organisme non lucratif dégage, dans le cadre de son activité, des excédents reéflets d'une gestion saine et prudente* », elle considère néanmoins qu'il « *ne doit pas les accumuler dans le but de les placer*»[42]. Outre le risque fiscal engendré par une telle accumulation, ce type de situation peut décider les financeurs publics à diminuer les subventions ou dotations allouées à l'association. Comment, dès lors, optimiser la gestion de ce haut de bilan ? L'association qui ne dispose pas du droit de constituer une fondation d'entreprise[43] peut ainsi souhaiter « *confier* » tout ou partie de ses fonds de réserve à un FDD qu'elle maîtrise afin de préserver et sécuriser sa situation au regard des contraintes fiscales et financières précédemment évoquées.

- **Pour les pouvoirs publics**

S'ils ne peuvent leur attribuer aucun financement public de quelque nature que ce soit, sauf exceptions[44], les pouvoirs publics sont néanmoins en droit de créer des FDD destinés à pallier le manque de moyens dont ils souffrent actuellement[45]. Cette formule offre ainsi aux collectivités territoriales plusieurs avantages :

- elles peuvent initier, seules ou à plusieurs, la création d'un FDD pour susciter l'initiative privée et continuer ainsi à répondre aux besoins sociaux auxquels elles sont confrontées ;

[36] Ibid., art. 141.
[37] C. Amblard, « L'association "holding" ou comment concilier intérêt général et efficacité économique ? », www. isbl-consultants.fr, mars 2018 ; v. égal. C. Amblard, JA no 525/2015, p. 37.
[38] CGI, art. 795, 14o ; BOFiP-Impôts, BOI- ENR-DMTG-10-20-20 du 6 juill. 2016.
[39] CGI, art. 206, 5.
[40] BOFiP-Impôts, BOI-IS-CHAMP- 10-50-30-50 du 4 avr. 2018, § 110 : en référence à rép. min. à M. Marland- Militello, JOAN Q du 17 mai 2011, n° 62981.
[41] LPF, art. 80 C.
[42] BOFiP-Impôts, BOI-IS-CHAMP- 10-50-10-20 du 7 juin 2017, § 630 ; dossier « Excédents et non- lucrativité – Le bénéfice du doute », JA n° 580/2018, p. 17.
[43] L. n° 87-571, préc., art. 19.
[44] L. n° 2008-776, préc., art. 140, III, al. 3.
[45] Dossier « Collectivités territoriales – Les élues du mécénat », JA n° 569/2017, p. 16.

- la création d'un fonds de dotation offre aux collectivités territoriales un affichage politique volontariste et innovant en faveur du soutien apporté à une cause d'intérêt général et/ou à des ISBL reconnues d'intérêt général ;

- les représentants désignés par les collectivités territoriales peuvent figurer, même majoritairement[46], au nombre des dirigeants du FDD, ce qui leur permet de conserver un pouvoir décisionnel dans la distribution des financements privés en direction d'activités d'intérêt général et/ou d'ISBL situées sur leur territoire ;

- le fonds de dotation pourra également permettre de fédérer des acteurs locaux autour d'une « *cause* » commune d'intérêt général sur un territoire donné, identifier des besoins territoriaux, lancer un partenariat public-privé, voire amorcer un processus plus large de démocratie participative en intégrant dans le projet une participation citoyenne.

- **Pour les entreprises**

Dans la mise en œuvre de leur politique de mécénat – en forte croissance, comme le démontre le rapport d'Admical de 2018[47]–, les entreprises doivent opérer un choix entre deux possibilités qui s'offrent à elles : créer une fondation d'entreprise ou un fonds de dotation. Ce choix stratégique devra mettre en balance, d'un côté, la nécessité de réunir 150 000 euros sur cinq ans minimums, pour boucler son programme pluriannuel d'activité et la possibilité d'obtenir des subventions avec, de l'autre, la capacité du FDD à créer un effet de levier auprès d'autres partenaires privés en vue de financer une cause d'intérêt général et/ou une ISBL, mais sans possibilité de bénéficier d'aides publiques, sauf dérogation exceptionnelle[48].

Ainsi, comme le soulignait Christine Lagarde, le fonds de dotation est avant tout « *un outil complémentaire, générique, à la disposition de tous* [...]». C'est précisément pour cela qu'il connaît encore actuellement un succès important et constitue une véritable « *révolution dans le monde des* ISBL »[49]. L'ensemble des parties prenantes, publiques et privées, doit donc continuer à tirer parti de ce dispositif légal « *hybride* », qu'il convient toutefois de savoir manier avec précaution et discernement. Derrière une apparence de simplicité se cache une réalité beaucoup plus complexe, avec pour enjeu la conservation d'avantages fiscaux et patrimoniaux importants pour les fondateurs quels qu'ils soient.

Colas AMBLARD - *Docteur en droit - Avocat associé NPS CONSULTING*
Directeur des publications ISBL CONSULTANTS

Participez à la prochaine Matinale ISBL CONSULTANTS, le rdv des entreprises associatives, le jeudi 14 mars 2019, consacrée à : « Les 10 ans du fonds de dotation ».

[46] . Dans cette hypothèse, le FDD sera un pouvoir adjudicateur au sens de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 (JO du 24, art. 10, 2°).
[47] Admical, « Le mécénat d'entreprise en France », oct. 2018, JA n° 587/2018, p. 6 : de 2010 à 2016, le nombre d'entreprises mécènes a plus que doublé et le montant des dons a été multiplié par 1,8.
[48] L. n° 87-571, préc., art. 19 et 19-7, al. 1er ; decr. no 91-1005, préc., art. 7.
[49] C. Amblard, Fonds de dotation : une révolution dans le monde des institutions sans but lucratif, préc.

RSE ET ENGAGEMENTS DES ENTREPRISES

« IMPACT, ROI, GESTION DES RISQUES : COMMENT BIEN PENSER SA STRATEGIE DE VENTURE PHILANTROPY ? », PAR ADMICAL

EN PARTENARIAT AVEC ADMICAL

ADMICAL ENTREPRENEURS DE MÉCÉNAT

Aujourd'hui sur toutes les bouches, la recherche d'impact social et sociétal occupe les esprits de nombre de mécènes. Finie la politique du chèque en blanc et la philanthropie « old school ». À présent, les mécènes veulent être au plus proche de leurs bénéficiaires, souhaitent s'impliquer dans les projets qu'ils soutiennent et évaluer l'impact de ces derniers. Mais quelle stratégie mettre en place lorsque l'on souhaite se lancer dans une véritable politique d'investissement à impact ? Quelles sont les étapes clés de réflexion en amont ? Quels outils utiliser ? Zoom sur un travail d'introspection primordial à mener avant de se lancer.

Tout d'abord, qu'est-ce qu'une stratégie de recherche d'impact et comment la définir ? La stratégie de recherche d'impact, c'est la manière par laquelle une entreprise ou un investisseur social va articuler ses réflexions, ses actions et ses modalités de soutiens pour faire en sorte de résoudre une problématique sociale et/ou sociétale. Pour déterminer cette stratégie, il faut impérativement challenger et questionner – si possible dans l'ordre – les 3 items suivants :

- l'impact social et sociétal que l'on désire atteindre
- le retour sur investissement attendu
- la gestion du « risque »

I - Réfléchir à l'impact que l'on désire atteindre

Objectifs

Il est primordial de réfléchir dans un premier temps à l'impact recherché. Avant l'octroi de tout soutien à un bénéficiaire ou un entrepreneur social, quel est l'objectif que nous souhaitons atteindre ? Quelle problématique liée à la cause dans laquelle nous intervenons souhaitons-nous résoudre ? Comment le porteur de projet qui s'adresse à nous est en mesure de nous aider à réaliser cet objectif ? Répondre à cette question, c'est finalement prendre le problème à l'envers : imaginer la « situation rêvée » comme point de départ de nos réflexions et être orienté « solutions ».

La meilleure manière de déterminer ces objectifs est de mener une méthodologie de planification stratégique appelée «Théorie du Changement », une méthodologie qui consiste à définir la raison d'être, la mission ultime d'une organisation, pour ensuite cartographier les étapes préalables nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Elle implique qu'un objectif final soit fixé avant de décider des modes d'actions pour y arriver. Cette méthodologie permet notamment de mettre en évidence les liens de causalité – donc d'expliquer le processus de changement – et fait la distinction entre les résultats escomptés et les résultats réels.

Evaluation de l'impact

Comment parler d'impact sans parler de mesures ? Car si l'on se lance dans une vraie politique d'investissement à impact, il sera primordial de penser notre stratégie de management de l'impact, et essentiel de le mesurer. Dans son « Practical Guide to Measuring and Managing Impact », l'EVPA propose de suivre les cinq étapes suivantes :

- Se fixer des objectifs (objectif projet + objectif global i.e mentionné plus haut)
- Analyser les parties prenantes
- Mesurer les résultats
- Vérifier et évaluer l'impact
- Contrôler et assurer le reporting

Figure 5:
EVPA five-step approach to impact measurement and management
(Source: EVPA)

Il est important de bien suivre ce processus puisque, grâce à lui, vous vous assurerez de bien comprendre le problème que vous essayez de résoudre, tout en fixant les objectifs concrets et pertinents de votre contribution. Cette approche vous permettra également de :

- Déterminer les intrants et les activités nécessaires pour atteindre les objectifs fixés
- Définir les résultats et les extrants appropriés pour vous-même et pour vos bénéficiaires
- Dresser une liste de critères que vous devriez exiger de vos bénéficiaires
- Utiliser les données recueillies pour déterminer et définir les mesures correctives si les résultats ne correspondent pas aux attentes

Cette étape est clé dans la définition de votre stratégie d'impact.

Actes d'engagement

Mener une politique d'investissement à impact implique un réel engagement auprès des bénéficiaires et ce tout au long du partenariat, autant dans la phase de screening, de due diligence, de sélection, que dans l'accompagnement une fois l'investissement ou le soutien amorcé. Nous vous conseillons d'ailleurs d'opter pour une méthode de « sélection positive » des projets qui vous sont présentés.

Nous vous invitons aussi à suivre les structures que vous aurez choisies de manière rigoureuse, et de ne pas avoir peur d'être orienté management et évaluation de l'impact avec elles. Il n'est par exemple pas rare de voir des investisseurs aux comités de pilotage des projets qu'ils soutiennent, afin qu'ils puissent apporter toutes leurs expertises et compétences stratégiques. Il sera par ailleurs primordial de co-construire, avec votre porteur de projet, des critères et items d'évaluation de l'impact.

Enfin, et parce que c'est la raison pour laquelle vous vous êtes lancés dans cette affaire, nous vous invitons à largement défendre vos bénéficiaires et entrepreneurs sociaux qui peuvent s'enorgueillir d'un impact social positif. Aussi petit soit-il, il est une base sur laquelle il faut construire !

II - Penser son retour sur investissement

Il ne faut pas avoir peur de le dire, la Venture Philanthropy – et c'est d'ailleurs clairement explicite dans son propre nom – peut considérer des retours sur investissements selon le mode de financement choisi.

Nous pourrons classer les investisseurs « pour l'impact » en trois catégories50 :

- les bailleurs de fonds, qui accordent des subventions, dons ou bourses, et qui par conséquent ne s'attendent à aucun « retour sur investissement » (ROI -100%)
- les prêteurs, qui accordent des subventions recouvrables ou des prêts à taux zéro, et qui attendent simplement un remboursement du capital sans intérêts quelconques (ROI 0%)
- les investisseurs sociaux, qui visent différents niveaux de rendements financiers positifs (mais très souvent largement inférieurs au taux du marché boursier – ROI faible%)

Dans tous les cas, et pour chacune de ces 3 catégories, il est important de se rappeler que ce ne sont pas sur les rendements financiers que se prennent les décisions d'investissements. Un investisseur pour l'impact « parie » plus ou moins sur un projet dans lequel il croit, et pour lequel il espère un impact social positif. Si le bénéficiaire ou l'entrepreneur social qui reçoit l'aide atteint la viabilité financière, avec un impact garanti, alors la question du ROI ne posera plus aucun problème éthique. Ainsi, les attentes de rendements financiers ne représentent pas un obstacle à la poursuite d'un impact social incertain mais cohérent. D'ailleurs, les investisseurs pour l'impact seront prêts à renoncer à une partie de leur rendement financier pour obtenir un impact social plus élevé. Le ROI est ici considéré comme un moyen d'atteindre une fin, et non une fin en soi.

III - Anticiper la gestion du risque

Par définition, l'appétence au risque pour les investisseurs « pour l'impact » est forte, puisqu'elle considère autant – voire uniquement pour les structures pratiquant le don – la recherche d'impact que le ROI. Le financement de l'innovation sociale est par définition risqué, puisqu'il permet de tester des nouveaux modèles et des nouvelles approches encore inconnues. C'est une expérimentation !

Il vous sera donc important de garder en tête de :

- Prendre des risques opérationnels plus élevés si cela signifie obtenir un impact social majeur
- Effectuer une évaluation explicite des risques sociaux et financiers (en tenant également compte des risques associés au fait de ne pas atteindre l'impact désiré)
- Tenir compte de l'impact négatif potentiel (et des impacts collatéraux)
- Trouver des moyens d'atténuer le risque (investissement dans un portfolio de projets par exemple)

A LA VEILLE DU FORUM DE DAVOS, ATTAC POINTE DU DOIGT LES POLITIQUES CLIMATIQUES ET FISCALES DU CAC 40

Selon l'ONG Attac France, les grandes entreprises françaises ont « *un impact désastreux pour la société et la planète* ». Dans un rapport publié en amont du Forum économique mondial qui s'ouvre à Davos le 22 janvier, Attac tance sévèrement les actions des groupes du CAC 40 en matière d'emplois, de fiscalité et d'environnement.

Concernant l'emploi d'abord, Attac pointe l'abandon du tissu industriel français. Ainsi, les effectifs cumulés en France des entreprises du CAC 40 ont baissé de 20% entre 2010 et 2017, alors que leurs bénéfices cumulés ont augmenté de 9,3% sur la même période. « *C'est donc le tissu industriel français tout entier qui*

50 L'EVPA distingue en effet deux approches : **l'investissement « pour l'impact »** (l'impact étant l'objectif numéro 1 recherché) qui est traité dans cet article, et **l'investissement « avec impact »** (l'impact étant un objectif secondaire).

est la première victime de la logique de financiarisation du CAC 40 », qui regroupe les quarante plus importantes sociétés françaises cotées en Bourse, dénonce Attac.

Quant aux rémunérations, si les salaires moyens dans ces groupes ont augmenté de 22% entre 2010 et 2017, ceux de leurs dirigeants ont progressé davantage (+32%). Et les dividendes versés à leurs actionnaires encore plus (+44%).

Sur la fiscalité ensuite, l'ONG dénonce des techniques d'évitement fiscal généralisées. Attac accuse ainsi les entreprises du CAC 40 de recourir à de nombreuses « *techniques d'évitement fiscal* », notamment par le biais de près de 2 500 filiales implantées dans des territoires considérés comme des paradis fiscaux. Bien que leurs bénéfices mondiaux aient augmenté sur la période, les entreprises du CAC 40 ont déclaré avoir payé 30 milliards d'euros d'impôts dans le monde en 2017, soit 6,4% de moins qu'en 2010, selon l'organisation.

Concernant le climat, les émissions de gaz à effet de serre des 40 plus grandes entreprises françaises sont à la hausse. Plus de la moitié des groupes du CAC 40 (22 entreprises) ont déclaré des émissions de gaz à effet de serre en hausse en 2017, relève Attac. Très rares sont celles qui ont des objectifs conformes aux engagements qui ont été pris lors de la COP21, déplore l'organisation. Attac accuse ces groupes de « *jouer avec les chiffres ou avec les effets d'annonce* » en matière de responsabilité environnementale.

Le rapport a été accueilli avec attention par le gouvernement : « *Je pense que ces chiffres montrent que le capitalisme financier tel qu'il existe arrive au bout, et qu'il faut qu'on arrive à inventer une autre forme de capitalisme ou d'économie de marché* », a réagi la secrétaire d'État à la Transition écologique Emmanuelle Wargon. En France, « *les entreprises devront participer à un nouveau pacte pour la Nation, cela me paraît assez évident* », a ajouté la secrétaire d'Etat, ancienne membre des instances dirigeantes du groupe Danone. [51]

FIGURE : L'IMPACT DES MULTINATIONALES DU CAC 40 SELON ATTAC

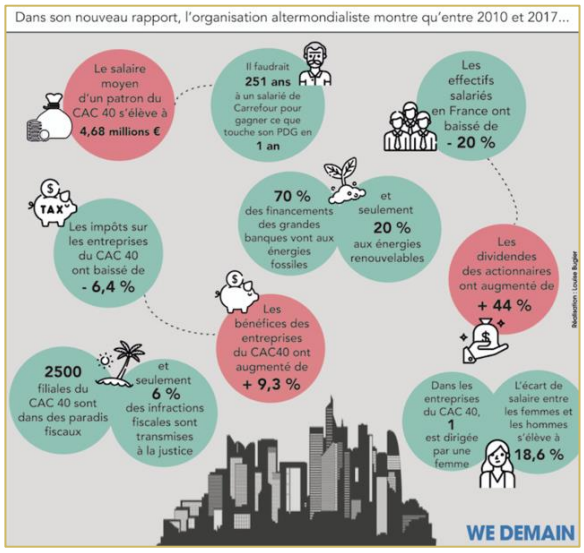

Source : WeDemain.

[51] A la veille du forum de Davos, Attac pointe du doigt les politiques climatiques et fiscales du cac40 – pour en savoir plus :
- https://france.attac.org/nos-publications/notes-et-rapports/article/nouveau-rapport-d-attac-les-grandes-entreprises-francaises-un-impact-desastreux
- https://www.novethic.fr/actualite/entreprise-responsable/isr-rse/davos-les-groupes-du-cac-40-epingles-sur-leur-politique-fiscale-et-climatique-146821.html
- https://www.liberation.fr/planete/2019/01/20/benefices-en-hausse-impots-en-baisse-en-france-attac-attaque-le-cac_1704280

DES MULTINATIONALES S'ALLIENT CONTRE LES DECHETS PLASTIQUE

Dans un communiqué diffusé par l'AEPW (Alliance to end plastic waste) le 16 janvier dernier, 27 multinationales de la pétrochimie, de la fabrication de plastiques et de la gestion des déchets, comme Procter & Gamble, Suez, Veolia, Total, BASF et ExxonMobil s'engagent à verser 1 milliard de dollars (777 M€) en faveur de projets visant à réduire et à gérer les déchets plastiques dans une logique d'économie circulaire. Aucune annonce globale n'a en revanche été faite sur la recyclabilité des produits, ni sur l'intégration de matières recyclées, ni sur l'utilisation de matières alternatives.

80 % des déchets plastiques marins proviennent de sources terrestres, comme ces groupes l'ont rappelé lors de la conférence de presse, mais l'Alliance se focalise sur l'aval du problème au détriment de l'amont, soit la production galopante de plastiques dans le monde. « *Nous devons éduquer les consommateurs et les gouvernements sur la nécessité de la collecte et du traitement des déchets plastiques* », a déclaré Bob Patel, PDG de LyondellBasell, une multinationale américaine spécialisée dans la pétrochimie, membre fondatrice de l'AEPW. Le PDG de Procter & Gamble, David Taylor, a de son côté invité *« les entreprises de toutes tailles, de tous pays et tous secteurs, à rejoindre l'Alliance* ».

Au total, l'AEPW vise 4 objectifs : le développement d'infrastructures de collecte, traitement et recyclage, l'innovation, l'éducation des pouvoirs publics, entreprises et communautés et le nettoyage des zones très polluées comme les rivières. Selon une étude publiée en juin 2017, 67 % des déchets plastiques proviennent de 20 fleuves dans le monde, dont la plupart en Asie.

Dans son communiqué, cette nouvelle alliance affirme qu'elle compte nouer des partenariats avec des villes pour développer des systèmes de gestion de déchets dans les zones urbaines dépourvues d'infrastructures, investir dans l'Incubator Network pour faire émerger entreprises, nouvelles technologies et nouveaux modèles économiques ; mais aussi déployer un projet scientifique international « open source » et organiser ateliers et formations avec des organisations intergouvernementales comme les Nations unies.[52]

LE MADE IN FRANCE NE RIME PAS FORCEMENT AVEC RESPONSABILITE

JP Morgan, Uber, Ikea, Bosch… plus de 120 grands patrons étrangers ont répondu présent à l'invitation de la Présidence de la République Française, ainsi qu'une trentaine de patrons français, pour son sommet « Choose France » à Versailles lundi 21 janvier. L'enjeu était de redorer l'image de la France et de convaincre les patrons de venir investir dans le pays.

Un virage que les entreprises françaises sont de plus en plus enclines à prendre. En témoigne la récente étude du cabinet de conseil AgileBuyer, publiée début janvier. « *Le Made in France, ou l'achat local, est considéré par une majorité d'acheteurs (53 %) comme un critère d'attribution du business* », écrit, dans ses conclusions, le cabinet qui a réalisé son enquête auprès de 700 responsables.

Pour la première fois, ce pourcentage passe la barre des 50%. Il était de 31% en 2017 et de 43% en 2018. Totalement incongrue il y a peine quelques années, l'idée d'avoir des critères d'attribution du business en rapport avec le Made in France a fait son chemin.

Plusieurs événements poussent les entreprises à prendre cette direction. D'abord, le protectionnisme et la guerre commerciale notamment lancée par le Président des États-Unis avec son célèbre slogan American

[52] Des multinationales s'allient contre les déchets plastique – pour en savoir plus :
- https://endplasticwaste.org/latest/the-alliance-launches-today/
- https://www.euractiv.fr/section/developpement-durable/news/des-multinationales-sallient-contre-les-dechets-plastiques/

First, l'Amérique d'abord. Par effet d'imitation ou crainte de surtaxes, Donald Trump pousse à acheter local et à vendre local.

Autre motivation, celle de l'augmentation des prix, dont la main-d'œuvre, dans les pays à bas coût comme la Chine. Ces pays deviennent de moins en moins compétitifs. Acheter plus proche fait aussi partie de la politique de gestion des risques. On sécurise l'approvisionnement en choisissant des fournisseurs français, pour AgileBuyer.

Dans certains secteurs comme touchant à l'alimentation, au textile ou au mobilier, le Made in France est particulièrement en vogue. Dans ce domaine, les consommateurs, directement concernés, exercent une forte pression en ce sens, privilégiant de plus en plus les produits locaux. Mais dans d'autres secteurs, plus B2B (business to business), comme l'industrie lourde, le made in France progresse également et devient même un « vrai critère d'achat », souligne l'étude.

Faut-il y voir obligatoirement un gage de responsabilité ? Pas forcément. « *En France on a des standards sociaux plus élevés et donc une présomption de valeur ajoutée sociale. C'est surtout vrai en dehors de l'Europe, mais si on veut se comparer aux grands pays d'Europe c'est beaucoup moins évident* », estimait Jacques Huybrecht, président d'Entrepreneurs d'avenir et coauteur d'un appel pour un "Made in France d'avenir" en 2013.

Concernant l'alimentation par exemple, des fraises produites localement sous serres chauffées, pourront être plus génératrices d'émissions de gaz à effet de serre que si elles sont produites en plein air, plus au sud et importées par des modes de transport efficaces, estime l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).

Si l'on en croit l'étude Agilebuyers, les acheteurs verraient d'ailleurs avant tout dans le made in France des bénéfices logistiques (80% citent la sécurité d'approvisionnement) ou de réduction des coût (39%). Bien avant les impacts qualité ou environnementaux, tous deux cités par 30% des acteurs.

Autre enseignement de l'étude AgileBuyer, le renversement du rapport de force entre acheteurs et fournisseurs. C'est aussi une première depuis la création de l'enquête il y a 9 ans, plus de la moitié des directeurs d'achats sollicités estiment subir des relations déséquilibrées et défavorables avec certains de leurs fournisseurs. 54% des acheteurs se sont ainsi « *retrouvés devant le fait accompli et sentis incapables d'instaurer une relation équilibrée avec leurs fournisseurs* », d'après l'étude. Ses auteurs expliquent que « *le mythe de l'acheteur tout puissant* » a vécu.

C'est particulièrement vrai pour les fournisseurs de matières premières : 47% des départements achats se plaignent d'un lien dégradé avec ce type de fournisseurs. « La consolidation des acteurs sur certains marchés de matières premières (mines, pétrochimie, ciment), sont de nature à engendrer des relations déséquilibrées et défavorables aux acheteurs », assure ainsi le directeur des achats d'Eiffage.

Autres fournisseurs décrits comme « compliqués » par les directeurs d'achats, les éditeurs de logiciels : 35% des responsables interrogés expliquent avoir rencontré des difficultés avec des fournisseurs dans ce domaine, où, constatent les auteurs de l'étude, l'écosystème s'appauvrit et la concurrence se réduit.[53]

[53] Le made in France ne rime pas forcément avec responsabilité – pour en savoir plus :
- http://agilebuyer.com/etude-les-priorites-des-achats-en-2019/
- https://bfmbusiness.bfmtv.com/entreprise/les-entreprises-se-mettentau-made-in-france-1605924.html
- https://www.novethic.fr/actualite/entreprise-responsable/isr-rse/le-succes-croissant-du-made-in-france-dans-les-entreprises-ne-rime-pas-forcement-avec-rse-146827.html

TRANSFORMATION DIGITALE

« INCLUSION NUMERIQUE, QUELLES NOUVELLES DYNAMIQUES ? LES PISTES DE LA COALITION NUMERIQUE FRANÇAISE », PAR LE MEDEF

EN PARTENARIAT AVEC LE MEDEF

Créée à l'initiative de la Commission européenne, la Coalition Numérique Française en faveur des compétences numériques (French Digital Skills and Jobs Coalition) a été lancée en septembre 2017. Animée par le MEDEF, elle fédère un grand nombre de parties prenantes de l'écosystème numérique.

Elle vise à faciliter la coopération inter-acteurs entre les entreprises, les acteurs privés et publics afin de remédier au manque de compétences numériques tant sur le marché du travail que dans la société toute entière, à susciter et promouvoir les projets innovants et les initiatives des acteurs économiques.

L'évolution croissante des technologies et plus particulièrement du digital présente un double enjeu : mettre à niveau les compétences de chacun face à une utilisation de plus en plus incontournable du numérique et amener progressivement l'individu vers de nouvelles façons de travailler.

Articulés autour de 4 axes : les compétences numériques des citoyens, des actifs, des jeunes et des experts (pour anticiper les besoins liés au fort développement des métiers numériques), la Coalition s'est intéressée dans un premier temps à l'inclusion numérique.

A l'heure du tout numérique et de la dématérialisation des services publics et privés, la question préalable est de savoir si tous les actifs sont en capacité d'y faire face, quels sont les enjeux qui se posent et les points incontournables pour améliorer très vite l'agilité et l'autonomie de tous les individus vis-à-vis du numérique.

Or, 13 millions de français reconnaissent ne pas être à l'aise avec internet et parmi eux, une part non négligeable de salariés.

5 millions de personnes vivent une **double exclusion économique et numérique.**

19% des personnes interrogées reconnaissent avoir renoncé à faire des démarches sur internet au cours des 12 derniers mois en raison de leurs **carences numériques** et doivent s'appuyer sur leurs proches ou un tiers pour les aider

34 % des Français pensent que les outils et services numériques ne leur facilitent pas l'accès à **des droits ou des prestations sociales** (**44% pour les 65 ans** et +, 31% pour les CSP-)

Tous les acteurs sont conscients de l'enjeu que représente l'inclusion numérique, dans un monde de plus en plus dématérialisé, que l'on soit dirigeant d'entreprise, jeune, séniors, retraités, personnes fragiles….

Le 1er rapport de la Coalition Française : Comment co-construire le parcours d'accès aux compétences numériques de base ? est le fruit du travail participatif de plusieurs acteurs de la Coalition, à égalité de contribution (Medef, CFDT, Grande école du numérique, Fédération Française de l'assurance, PIX, Union

des Industries Chimiques, Medef Bretagne, Orange, Opcalia, Adecco groupe, Université paris Descartes, les Compagnons du devoir, Copanef, ECDl).

Partant des usages des personnes, il vise à mettre en évidence les points d'étape incontournables pour bâtir un parcours d'accès de tout actif (salarié, demandeur d'emploi, personne en difficulté, dirigeant d'entreprise) aux compétences numériques de base et les étapes incontournables pour éviter que ne se développe l'électronisme (l'illettrisme numérique).

Proposer un accompagnement humain, délier la parole pour repérer les personnes en difficulté, établir des portails d'accès aux compétences, telles sont les initiatives suggérées par la Coalition Numérique Française lors de sa réunion plénière du 5 décembre 2018.

Parmi les projets suggérés, notons la création de tests permettant de faire le point sur ses compétences, d'un numéro d'urgence numérique accessible sur tous les sites publics et la constitution d'un réseau des Branchés, communauté d'acteurs et de lieux proposant un accompagnement digital bénévole pour les personnes touchées par l'exclusion.

L'objectif de cette réflexion n'est pas de proposer des recommandations mais bien de proposer aux acteurs publics et privés de partager ces pistes d'action et d'expérimenter la capacité des acteurs économiques, sociaux, publics, privés, paritaires à construire des actions permettant l'effectivité des droits et des parcours.

Le rapport :https://sharing.oodrive.com/pfv2-sharing/sharings/5qbPaBq4.s5LN5XLu

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE PEUT ACCELERER L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Près des deux tiers des émissions mondiales de gaz à effet de serre sont libérées pendant l'extraction et la transformation des matériaux composant les produits de consommation, ou pendant leur fabrication. C'est ce que relève un rapport publié cette semaine à Davos par l'organisation Circle Economy, soulignant à quel point la transition vers une économie plus circulaire est donc essentielle dans la lutte contre le changement climatique. Alors que son avènement est considéré par une pluralité d'acteurs comme de plus en plus urgent, cette transformation bute aujourd'hui face à une pluralité d'obstacles d'ordre technique comme économique. Elle demande au fond de repenser l'ensemble du cycle de vie des produits, d'adapter les infrastructures et la logistique existantes, d'imaginer de nouvelles offres et business models.

Les nouvelles technologies, notamment l'intelligence artificielle, peuvent toutefois accélérer la transition circulaire. Le rapport paru en janvier calcule que, dans le seul secteur agro-alimentaire, la croissance du chiffre d'affaires générée par le croisement entre intelligence artificielle et l'économie circulaire pourrait atteindre 127 milliards de dollars par an en 2030. Dans le secteur des produits électroniques, ce potentiel serait de 90 milliards.

Quel que soit le secteur d'activité, l'intelligence artificielle peut en effet faciliter le développement de trois piliers de l'économie circulaire. Le premier consiste dans l'écoconception des produits de consommation, mais aussi de leurs matériaux et composants, afin d'en minimiser les effets de pollution, d'intégrer davantage de matière recyclée et de les rendre plus facilement réutilisables ou recyclables. L'intelligence artificielle peut en effet venir en aide dans l'analyse et l'élaboration de la pluralité de données et d'options à prendre en compte à ce stade : les caractéristiques des divers matériaux, leur disponibilité locale, leurs origines et leur recyclabilité, l'opportunité de construire des produits démontables ou de recourir à l'impression 3D pour en fabriquer des éléments…

« *Un processus de feedback continu où les concepteurs testent et affinent les suggestions générées par l'IA pourrait conduire à un meilleur résultat de conception dans un temps plus court* », ainsi qu'à une meilleure valorisation des matériaux, note le rapport.

Parmi les exemples déjà existants d'une telle utilisation vertueuse, l'étude cite un projet de l'Agence spatiale européenne, dénommé « métallurgie accélérée », où l'intelligence artificielle a été utilisée afin développer plus rapidement et en réduisant les gâchis de nouveaux alliages performants, non toxiques et plus durables.

Et l'intelligence artificielle pourrait aussi « *aider les scientifiques et les concepteurs de matériaux à élaborer des solutions pour les 30% d'emballages en plastique qui, n'étant pas recyclage nécessitent une refonte et de l'innovation, ou les ingénieurs et les architectes pour optimiser la conception de bâtiments sur le fondement des principes de l'économie circulaire* ».

Dans l'agro-alimentaire, elle faciliterait la conception et l'offre d'aliments privilégiants les produits issus d'une agriculture « régénératrice » et locale et dont les restes pourraient être compostables en toute sécurité, voire la réutilisation d'aliments proches de la date d'expiration ou de restes alimentaires.

L'intelligence artificielle peut en outre amplifier la force concurrentielle des modèles économiques fondés sur l'économie circulaire : « *en combinant les données chronologiques et historiques concernant les produits comme les utilisateurs, l'AI peut contribuer à augmenter la circulation des produits et l'utilisation des actifs via une meilleure prévision des prix et de la demande, la maintenance prédictive et une gestion intelligente des stocks* », développe le rapport.

Ce potentiel n'est pas limité aux modèles inspirés de l'économie collaborative ou de la fonctionnalité, tels que l'autopartage ou les vélos en libre-service. Le rapport cite également l'exemple de Stuffstr, entreprise américaine qui rachète et revend des vêtements de seconde main, et qui utilise l'intelligence artificielle pour optimiser ses prix de rachat et de revente, mais aussi pour peaufiner ses stratégies marketing.

L'IA permet également de mieux déterminer le meilleur usage, selon leurs conditions, des biens utilisés et collectés, et notamment des appareils électroniques : réutilisation, récupération des composantes ou recyclage. Dans le secteur agro-alimentaire, une analyse en temps réel des données météorologiques ou captées dans les champs peut améliorer le rendement des pratiques agro-écologiques, alors que les technologies de reconnaissance d'images peuvent être utilisées afin d'optimiser la récolte en fonction du stade de maturation des végétaux. Dans la distribution, une gestion plus intelligente des stocks réduit les coûts et les gaspillages sans nuire à l'offre.

Enfin, l'intelligence artificielle peut être intégrée aux infrastructures de recyclage afin d'optimiser le tri et donc la qualité des matières premières recyclées. Elle est d'ailleurs déjà utilisée par la société américaine ZenRobotics, qui a développé un robot capable d'interpréter les images des déchets prises par une caméra incorporée, et d'assumer ainsi des décisions autonomes concernant le tri. En France, ce robot est aujourd'hui utilisé par Veolia dans un centre de tri de déchets ménagers.

Cette application semble toutefois aussi intéressante pour le tri des déchets électriques et électroniques, ainsi que dans l'agro-alimentaire, où l'intelligence artificielle est déjà utilisée afin d'orienter les végétaux récoltés vers des usages différents en fonction de leur aspect, voire d'analyser les contenus des bio-déchets en termes nutritionnels et de pollution, afin d'en optimiser la valorisation.

Finalement, en raison de ses apports dans la gestion des systèmes complexes, l'intelligence artificielle serait l'outil idéal afin de redessiner dans leur ensemble les chaînes de valeur et logistiques, suivant une logique de filière indispensable à l'essor de l'économie circulaire, ajoute le rapport, qui ne néglige pas pour autant les défis d'une telle entreprise. L'un des plus importants concerne l'accessibilité du grand nombre de données de qualité nécessaires, trop souvent encore propriétaires -notamment en ce qui concerne les caractéristiques des matériaux-, sans compter les exigences en matière de respect de la vie privée.

Pour les plus petites entreprises - et notamment pour les petits agriculteurs, qui en auraient pourtant particulièrement besoin pour optimiser leurs rendements -, un autre obstacle de taille risque d'être celui financier.[54]

[54] L'intelligence artificielle peut accélérer la transition circulaire – pour en savoir plus :
- https://www.euractiv.fr/section/developpement-durable/news/comment-lintelligence-artificielle-peut-accelerer-la-transition-circulaire/

LOOP : UNE PLATEFORME DE REDUCTION DES DECHETS POUR LE E-COMMERCE

Du e-commerce zéro déchet, voilà l'ambition d'une nouvelle plateforme de vente en ligne impliquant Carrefour, Procter & Gamble, Unilever, Mondelez International ou Suez auprès de TerraCycle. Objectif : séduire des consommateurs hors du circuit de niche du vrac et enclencher un cycle vertueux de réduction d'emballages chez les géants de l'agroalimentaire et de la cosmétique.

La plateforme de e-commerce Loop, présentée le 24 janvier à Davos, espère faire partie de la solution contre l'accumulation de déchets. Initiée par l'entreprise TerraCycle qui travaille sur le zéro déchet dans une vingtaine de pays dans le monde, elle réunit les 25 géants mondiaux de l'agroalimentaire, de la cosmétique et de la distribution parmi lesquels Unilever, Procter & Gamble, Carrefour, Mondelez International, The Body Shop, UPS et Suez. Le concept mise sur une écologie circulaire 2.0 en mixant le commerce en ligne au recyclage et à la vieille pratique de la consigne.

En mai prochain, il sera donc possible de commander en ligne biscuits, pâtes, shampoing ou produits de beauté (en tout une centaine de produits de consommation courante) conditionnés dans des emballages durables, réutilisables (au minimum 100 fois) et consignés. Une fois les produits terminés, les contenants vides seront récupérés chez les consommateurs, nettoyés, remplis de nouveau et réexpédiés.

Pour TerraCycle, l'appel à des multinationales garantit à la fois la visibilité de l'initiative auprès du grand public et sa sensibilisation à un nouveau mode de consommation et une capacité de transformation du marché à grande échelle, à l'heure où le vrac et la consigne reste encore des marchés de niche.

Si Loop se présente en innovation « *disruptive* », elle devra néanmoins encore relever plusieurs défis pour être réellement avoir un impact environnemental significatif. À ce stade, certains produits seront encore emballés de façon individuelle, notamment du fait du court délai laissé aux marques pour trouver des alternatives.

Le concept devra aussi convaincre les consommateurs sur le long terme car, selon l'analyse de cycle de vie réalisée par Terra cycle, c'est au bout du cinquième cycle de réutilisation que l'impact environnemental commence à être moins important qu'un produit traditionnel et au bout du 25ème qu'il permet une réduction de 50% de cette empreinte. Une marge de manœuvre existe néanmoins sur les transports et sur les procédés industriels, qui pourraient tous deux être optimisés. Voire généraliser le procédé du vrac et de la consigne dans les supermarchés...

La plateforme lancée en mai fera office d'expérience pilote. Un point d'étape sera réalisé en septembre 2019 pour faire le point et décider de l'avenir du projet.[55]

FIGURE : IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES EMBALLAGES CONSIGNES EN FONCTION DU NOMBRE DE CYCLES D'UTILISATION

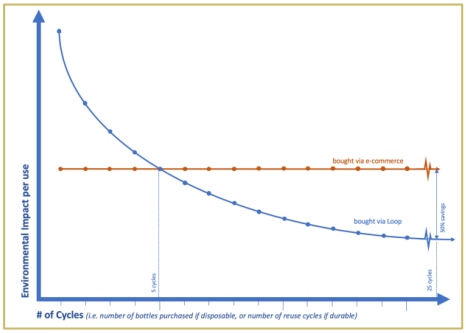

Source : TerraCycle.

- https://sustainablebrands.com/read/defining-the-next-economy/new-reports-highlight-how-ai-circular-economy-can-save-us-all
- https://www.circularity-gap.world/

[55] Loop : une plateforme de réduction des déchets pour le e-commerce – pour en savoir plus :

- https://www.novethic.fr/actualite/environnement/economie-circulaire/isr-rse/loop-la-plateforme-qui-veut-mettre-le-e-commerce-en-vrac-146839.html
- https://www.novethic.fr/fileadmin/user_upload/tx_ausynovethicarticles/BH/Loop_-_LCA_Theory_Overview.pdf
- https://www.novethic.fr/fileadmin/user_upload/tx_ausynovethicarticles/BH/Loop_-_LCA_Theory_Overview.pdf

DONNEES PERSONNELLES : GOOGLE CONDAMNE A UNE AMENDE DE 50 MILLIONS D'EUROS EN FRANCE, UNE PREMIERE EN EUROPE

La Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil), l'autorité de régulation française pour les données personnelles a décidé de condamner Google à une amende de 50 millions d'euros. Une somme insignifiante face aux 12 milliards de bénéfices de l'américain en 2018.

Mais le symbole n'en reste pas moins là. C'est la première fois qu'un géant de l'Internet se fait ainsi rattraper par un régulateur de l'Union européenne. La Cnil a utilisé les nouvelles armes prévues par l'Union européenne pour protéger les données relatives à ses citoyens dans son règlement européen sur la protection des données (RGPD), entré en vigueur le 25 mai.

Cette nouvelle législation prévoit des amendes allant jusqu'à 4% du chiffre d'affaires pour les entreprises ne respectant pas la vie privée des utilisateurs de leurs services, notamment à des fins de publicité ciblée. La Cnil avait été saisie, dès l'entrée en vigueur du RGPD, par des plaintes déposées séparément par deux associations de défense des droits des internautes - la Quadrature du Net (France), et None Of Your Business (NOYB), fondée par le militant autrichien de la protection des données Max Schrems.

Pour son enquête, la Commission a accompli le parcours que doit faire un nouvel utilisateur de smartphone Android (le système d'exploitation pour smartphone de Google) pour établir un compte Google et se servir de son appareil. Ce qu'il est reproché à Google est la difficulté d'accéder à l'information, disséminée dans différents documents, que l'internaute ne prendra jamais le temps de consulter.

La Cnil reproche également à Google l'utilisation d'une case pré-cochée pour l'acceptation de l'affichage de publicités personnalisées, alors que le RGPD exige une acceptation « positive », ce qui implique que l'utilisateur coche lui-même la case.

Dans un communiqué, Google a indiqué qu'il « *étudiait la décision* » de la Cnil avant de « *déterminer les prochaines étapes* ». Si Google veut faire appel de cette sanction, il devra saisir le Conseil d'Etat, la plus haute juridiction administrative française.

Les attentes sont élevées vis-à-vis du géant américain en matière de transparence et de contrôle. Cela s'explique par le côté tentaculaire des traitements mis en œuvre par Google. Pour mieux cibler les internautes, l'entreprise peut croiser les données de plusieurs grands services internet en plus du moteur de recherche qui a fait sa fortune. La société utilise aussi des informations provenant de YouTube, de Google Home (utilisé enceintes connectées), de Google Maps et de son Playstore (le magasin d'applications pour smartphone Android).

Les traitements du type de ceux faits par Google peuvent, potentiellement, « *révéler des pans entiers* » de la vie des internautes « *car ils reposent sur un volume considérable de données, une grande variété de services et des possibilités de combinaison de données quasi-illimitées* », a souligné la Cnil dans son communiqué expliquant la sanction.

Ce n'est pas la première fois que Google a maille à partir avec un grand régulateur sur les questions de protection de la vie privée : en 2012, il avait été condamné à payer une amende de 22,5 millions de dollars aux États-Unis par la Commission fédérale du commerce (FTC). À l'époque, la FTC avait estimé que Google indiquait à tort aux utilisateurs du navigateur internet Safari d'Apple qu'il n'utiliserait pas de « cookies » pour suivre leurs usages du net.

En même temps que sa plainte contre Google, la Quadrature du Net a déposé des plaintes de même type contre deux autres géants du net, Facebook et Amazon. Elles ne seront pas instruites directement par la Commission française mais par ses équivalents irlandais pour Facebook et luxembourgeois pour Amazon.[56]

[56] Données personnelles : Google condamné à une amende de 50 millions d'euros en France, une première en Europe – adapté de:
- https://www.novethic.fr/actualite/numerique/donnees-personnelles/isr-rse/donnees-personnelles-google-condamne-a-une-amende-de-50-millions-d-euros-en-france-une-premiere-en-europe-146826.html

MUTATIONS DU TRAVAIL & DES COMPETENCES

CHIFFRE DU MOIS : 70% DES FRANÇAIS PRETS A UN ENGAGEMENT SUR LEUR TEMPS DE TRAVAIL[57]

70%

C'est le 16 janvier 2019 que la Fondation SNCF a dévoilé l'étude menée par l'IFOP auprès d'un échantillon varié de 3 000 personnes (salariés engagés en mécénat de compétences, dirigeants et salariés de PME et d'ETI, grand public adulte).

Parmi les principaux enseignements, il en ressort que 70% des Français sont disposés à s'engager avec l'entreprise. Le mécénat de compétences suscite une forte attente auprès des jeunes : 75 % des moins de 35 ans estiment légitime que l'entreprise propose à ses salariés de s'engager avec elle, à l'instar des structures de conseil actives en la matière. Le mécénat de compétences associe intérêts personnels et professionnels : 71 % des salariés engagés voient l'occasion de sortir de leur routine et 64 % y voient l'occasion d'acquérir des compétences.

A contrario, seuls un tiers des dirigeants d'entreprises sont favorables à la mise en place d'un dispositif de mécénat de compétences. 23 % disent l'envisager et 9 % le font déjà. Un travail de conviction reste à mener car les résultats sont très positifs pour les entreprises.

42 % des salariés engagés interrogés ont porté un nouveau regard sur leur entreprise. Pour l'amélioration de l'image et de la réputation, ce dispositif d'engagement est stratégique selon **88 % des dirigeants** et 82 % des salariés. Il touche aussi à la cohésion, à la motivation et à la transformation des méthodes.

Le baromètre propose également des profils types de salariés et les conditions de réussite d'une mission.

Lors de cet événement, 17 dirigeants de grandes entreprises se sont engagés dans le cadre d'un manifeste de l'Alliance pour le mécénat de compétences.

Téléchargez l'étude IFOP sur le mécénat de compétences.

Consultez le manifeste de l'Alliance pour le mécénat de compétences

[57] Chiffre du mois – source : https://www.ifop.com/wp-content/uploads/2019/01/SNCF_FONDATION_LIVRET_VDEF.pdf

PREMIERS ENSEIGNEMENTS DE L'ATELIER « ALLIANCES & ENGAGEMENT » DE L'OBSERVATOIRE DES PARTENARIATS

En 2018, l'Observatoire des partenariats[58] a engagé la phase exploratoire de son 3éme programme quinquennal, dont l'objectif porte sur l'évaluation des 3 impacts des alliances innovantes au service du bien commun : la performance des organisations, l'innovation sociétale et territoriale, ainsi que la confiance des Hommes et des territoires, au cœur de l'engagement. Cette phase exploratoire s'est notamment traduite par des ateliers de regards croisés entre chercheurs et praticiens sur ces impacts. C'est le 22 janvier 2019 que le Ministère en charge de la Vie Associative a accueilli le dernier atelier « Alliances & Engagement » de l'Observatoire des partenariats.

Le regard académique a été posé par Nathalie Tessier, docteur en gestion, et Sandra Fagbohoun, docteur en anthropologie au laboratoire du CRESO de l'Université Catholique de Lyon. Leur intervention s'est appuyée sur les travaux menés dans le cadre du programme de recherche Part'Innov, qui a pour objectifs d'identifier les impacts RH et création d'emplois des partenariats entre entreprises classiques et de l'ESS, et à aider à développer et à optimiser ces partenariats.

Parmi les pistes de travail principales, l'approche de l'anthropologie et du management a identifié comment ces projets de partenariats peuvent modifier les cultures organisationnelles et favoriser le développement des capacités d'innovation. Il en ressort 3 axes majeurs : la modification des processus organisationnels (en ouvrant les frontières de l'entreprise à de nouveaux acteurs), la mise en place de nouvelles pratiques de management de la connaissance et de l'innovation (« design thinking »), et la mobilisation de nouvelles croyances pour produire un sens partagé entre les collaborateurs.

Dans le domaine de la Gestion des Ressources Humaines, l'analyse s'est focalisée sur la manière dont les partenariats contribuent, en particulier pour des organisations classiques, à renouveler leurs pratiques de GRH en matière de recrutement, de gestion des compétences et de gestion des carrières et des mobilités. Sur le plan des compétences, il en est ressorti un impact positif sur la montée en compétences « soft skills » (transversales de savoir-être), et le besoin de mieux les détecter, les reconnaître et les valoriser. Sur le plan de la gestion des carrières et des mobilités, il en est ressorti un parallèle à affiner entre l'engagement du collaborateur et son parcours professionnel, ainsi que des modalités à inventer pour concevoir des parcours individualisés intégrant les compétences acquises lors des partenariats.

[58] Créé en 2008 par la Caisse des Dépôts et Le RAMEAU, en partenariat avec le MEDEF et Le Mouvement associatif, l'Observatoire des partenariats vise à qualifier les enjeux des relations partenariales, identifier les pratiques innovantes et à suivre l'évolution des dynamiques d'alliances en France.

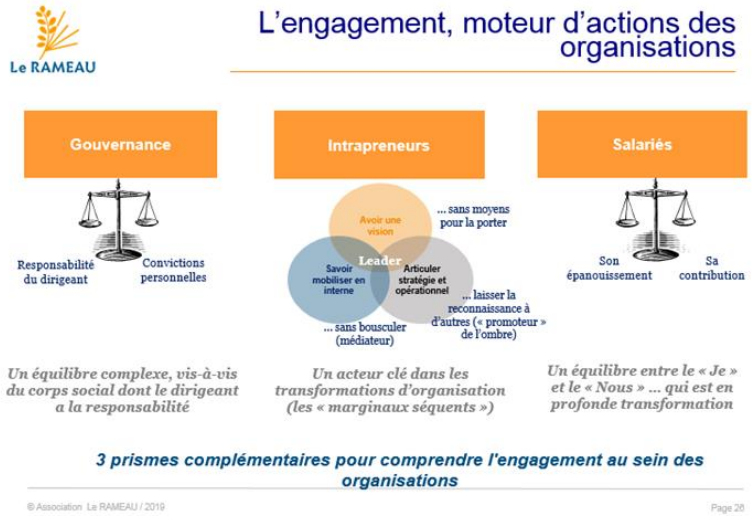

Selon le regard empirique du RAMEAU, exprimé par sa directrice de la recherche Elodie Jullien, l'engagement constitue un moteur d'actions des organisations. Pour la gouvernance, il convient d'équilibrer, exercice complexe, la responsabilité du dirigeant avec ses convictions personnelles. Les intrapreneurs sont confrontés à un triple paradigme dans leurs actions, à mener avec une vision, sans avoir de moyens pour la porter, en mobilisant en interne avec un rôle de médiateur, et en articulant le volet opérationnel, et stratégique, qui oblige à laisser la reconnaissance des projets à d'autres acteurs. Et les salariés aspirent à équilibrer leur épanouissement personnel avec leur contribution au service du collectif.

Les intervenants ont apporté quatre éclairages complémentaires sur le sujet de cet atelier.

Julien Loyer, directeur général du mouvement Bleu Blanc Zèbre, a évoqué la manière dont ce mouvement de la société civile mobilise des organisations et des citoyens et joue un rôle-clé de facilitateur en les associant à l'élaboration de solutions dans des domaines sociétaux comme le décrochage scolaire, l'insertion professionnelle ou la transition écologique.

Sylvain Reymond, directeur général de Pro Bono Lab, a apporté le regard d'un accompagnateur des associations. Sa structure intervient sur des formats variés, en mettant les compétences de cadres d'entreprises au service d'associations : 78% des personnes engagées ont déclaré avoir développé de nouvelles compétences, comme l'empathie. Fidèle à sa vocation initiale – une compétence qui n'est pas transmise est détruite pour la société – Pro Bono Lab mène également des actions de plaidoyer pour permettre au plus grand nombre de partager ses compétences au service de structures d'intérêt général.

Michel Berry, fondateur et animateur de l'Ecole de Paris du management, est revenu sur son expérience de révélateur de l'engagement des dirigeants, en organisant des débats autour du parcours d'un dirigeant depuis 1996. L'analyse de près de 1 000 parcours de dirigeants lui a permis de formuler des traits communs aux « entreprenants » et de rendre accessible leur intervention sur la plateforme du Jardin des Entreprenants. Selon lui, deux sujets intéressants restent à explorer davantage : le mythe de l'emploi pour tous et la réinvention de l'entrepreneuriat.

Cofondateur de l'Institut des Territoires Coopératifs, Patrick Beauvillard a témoigné de l'engagement sur les territoires. Selon sa grille de lecture, la coopération individuelle et collective est stimulée dans un environnement à forte maturité coopérative, caractérisée par le fait qu'il constitue un environnement apprenant, favorisant la prise de responsabilité et porteur de sens, avec une action orientée au service de l'œuvre commune.

Une mise en débat collective du sujet a souligné des spécificités à prendre en compte, comme le partage des connaissances et des compétences sur un territoire, la nécessité d'une interconnaissance entre les acteurs d'une alliance et a salué le nécessaire engagement de dirigeants, impliqués dans une transformation inédite de leur organisation et de leur écosystème.

La restitution des ateliers a souligné un point commun à toute forme d'engagement, la question du sens et des valeurs humaines. Plus spécifiquement, l'intrapreneuriat, engendré par la dynamique de transformation et d'innovation des organisations, a révélé que, si ce format convient à des salariés agiles en mode transversal, ce sont surtout des salariés seniors qui peuvent s'y épanouir pleinement, étant libérés des impacts de cette étape sur leur propre carrière. La professionnalisation de l'engagement a insisté à la fois sur la valorisation de la capitalisation des connaissances, et de l'importance du libre-arbitre pour définir les aspirations de l'individu en matière de montée en compétences et le juste équilibre entre la vie professionnelle et personnelle. Enfin, la diversité des formes de l'engagement a mis en exergue, au-delà des points communs du temps à consacrer et de la posture altruiste des personnes engagées, le besoin de sensibiliser dès l'enfance à l'engagement pour favoriser une prise de conscience collective.

MANIFESTE POUR LE DEVELOPPEMENT DU PRO BONO[59]

Depuis 2011, l'association Pro Bono Lab œuvre pour que chaque structure à finalité sociale ait accès aux compétences dont elle a besoin pour se développer durablement et générer le plus fort impact social. En 2018, l'association a redéfini l'ensemble de ses orientations stratégiques en co-construction avec ses parties prenantes.

Publié le 7 février 2019 par Pro Bono Lab, le « Manifeste pour le développement du pro bono en France et dans le monde » met en relief une vision de plaidoyer et de prospective pour développer la pratique du bénévolat et du mécénat de compétences.

Ce document s'inscrit dans le cadre du nouveau rôle institutionnel de Pro Bono Lab, qui a lancé en mai 2018 une tribune grand public « Toute compétence est un bien public » et le site de campagne[60], afin de coordonner et de porter la réflexion autour de ces pratiques en France et à l'international, via le Global Pro Bono Network. En février 2019, ce sont les parrains du monde économique de l'association qui signent une tribune pour encourager toutes les entreprises françaises à mettre les compétences de leurs collaborateurs au service du bien public via le bénévolat et le mécénat de compétences. Ces initiatives révèlent la dynamique de co-construction engagée par Pro Bono Lab, au service du développement du bénévolat et du mécénat de compétences.

La Pro Bono Factory 2018 en fut le point d'ancrage en novembre 2018, puisque la soirée de clôture du programme, qui a réuni 272 personnes, a permis de faire émerger 20 propositions prospectives par l'intermédiaire des civic tech lors d'une expérience prospective. Ces propositions, enrichies et sélectionnées par les communautés de volontaires et de structures à finalité sociale de l'association, ont été remises en janvier 2019 au Gouvernement, lors d'une visite officielle de Gabriel Attal, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse, chez Pro Bono Lab.

Regroupées en 3 thématiques – le pro bono pour les individus, les organisations et pour tous – ces propositions suggèrent de nouvelles pistes d'actions, notamment auprès des étudiants, des demandeurs d'emploi et des PME, dans une perspective de simplification et de valorisation des compétences.

[59] https://probonolab.org/actualites/retour-sur-la-probono-factory-2018-paris

[60] Site de campagne : www.toutecompetenceestunbienpublic.org

TERRITOIRES INNOVANTS

LE GRAND DEBAT NATIONAL, MODE D'EMPLOI

C'est une démarche inédite d'écoute citoyenne nationale qui a été initiée par le Président de la République et présentée le 13 janvier dans sa lettre aux Français[61], afin de répondre à la crise des Gilets Jaunes. Le Gouvernement a engagé un grand débat national[62] sur quatre thèmes qui couvrent les grands enjeux de la nation : la fiscalité et les dépenses publiques, l'organisation de l'Etat des services publics, la transition écologique, la démocratie et la citoyenneté.

Depuis le mois de décembre, les maires ont ouvert leurs mairies, via des cahiers de doléances, pour que les citoyens puissent commencer à exprimer leurs attentes. Jusqu'au 15 mars, une phase élargie de dialogue avec les citoyens est mise en œuvre durant 9 semaines via des débats locaux et des contributions en ligne.

Chacun peut organiser un débat que ce soit à l'échelle du quartier, du village ou de la région. Afin de recueillir au mieux la parole citoyenne sur le terrain, la mission du grand débat national propose des kits d'organisation et des présentations thématiques pour la tenue des débats et des stands. En parallèle, tous les citoyens pourront contribuer en ligne, sur une plateforme numérique dédiée[63] qui permettra de déposer des contributions. Enfin, des conférences de citoyens tirés au sort seront mises en place dans chaque région pour échanger sur les analyses et propositions issues des différents débats.

Toutes les contributions seront remontées pour permettre une analyse approfondie à la fois quantitative et qualitative et ainsi nourrir une restitution placée sous le rôle et la responsabilité de garants. Elles permettront de forger un nouveau pacte économique, social et environnemental et de structurer l'action du Gouvernement et du Parlement dans les prochains mois.

Un décret[64] publié le 15 janvier au Journal Officiel a précisé la feuille de route de la « mission d'organisation et de coordination du grand débat national » active pendant trois mois et placée auprès du Premier ministre.

Dans un courrier[65] adressé le 16 janvier aux maires de France, Sébastien Lecornu, ministre chargé des collectivités territoriales, rappelle qu'il a été désigné avec Emmanuelle Wargon, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire, responsable au sein du gouvernement de la « mobilisation des différents acteurs pour le grand débat ». A ce titre, il a rappelé aux maires le cadre de la démarche et les ressources mises à la disposition des élus, via la mission dédiée au plan national et l'interlocuteur territorial désigné « référent du grand débat national » dans chaque préfecture. Ce type d'organisation est similaire à celui des consultations électorales, assure Sébastien Lecornu, dans un souci de « neutralité » et « d'impartialité ».

---

61 https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2019/01/13/lettre-aux-francais

62 https://www.gouvernement.fr/le-grand-debat-national

63 www.legranddebat.fr

64 https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=1AAC9A26D358262EEB07DF725E2F1C7D.tplgfr44s_2?cidTexte=JORFTEXT000038002225&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000038002220

65 https://www.macommune.info/grand-debat-national-la-lettre-de-sebastien-lecornu-aux-maires-de-france/

En outre, cinq garants[66] ont été nommés le 18 janvier, pour s'assurer « de l'impartialité et de la transparence de la démarche » ainsi que de veiller « à la régularité de la méthode et à celle des travaux d'analyse et de synthèse des contributions officielles », comme le précise Sébastien Lecornu. Il précise également les modalités d'implication proposées aux maires : enregistrer un recueil d'expression citoyenne en mairie, organiser des réunions et soutenir des initiatives, et participer au débat, entre autres via les rencontres avec le Président de la République.

VALORISONS LES ORGANISATIONS

Dans la continuité du témoignage du RAMEAU, à l'invitation du Pacte Civique, lors de la Nuit des idées du 31 janvier 2019, autour du thème : « face au présent, comment changer d'échelle, dans l'engagement individuel et collectif pour construire un futur désirable ? », Charles-Benoît HEIDSIECK nous invite au récit du cheminement du RAMEAU au regard des événements actuels, en France et dans le monde, de la graine plantée en 2006 aux premières récoltes de 2018. 12 ans d'observation et d'expérimentations sur notre capacité collective à co-construire le bien commun ; autrement dit à « faire alliance » entre mondes différents pour inventer un XXIème siècle plus fraternel, plus équitable et plus durable.

2006 – La graine : la création du RAMEAU

- Tout a commencé par un constat : notre modèle collectif étant à bout de souffle, notre incapacité à prendre le recul suffisant pour le voir allait engendrer une crise financière qui entraînerait une crise économique qui susciterait une crise sociale grave, qui aurait pour conséquence une crise politique sans précédent … qui mettrait en risque notre capacité à « Faire société ».

- Face à ce risque, une intuition, une hypothèse de recherche : si nous apprenons à « faire alliance » entre mondes riches de leurs différences, nous pourrons inventer les modèles qui permettront d'enrailler cette spirale infernale.

- A cette époque ni les mots « co-construction » ou « bien commun » ne sont dans le vocabulaire et j'ai commencé par devoir expliquer les raisons de cette intuition. Une anecdote : en 2007, je suis auditionné par la Commission « Entrepreneur, Entreprise et Société » du MEDEF qui m'écoutera avec scepticisme mais attention … puis quelques mois plus tard en 2008 ses membres m'invitent à les rejoindre … le début de l'intuition ayant alors débuté.

2008-2015 – Le tronc : les enseignements de l'Observatoire des partenariats sur ce qu'espèrent les Français depuis 10 ans

Sous l'impulsion de la statisticienne et philosophe Anne Robin, la Caisse des Dépôts et Le RAMEAU créent en 2008 l'Observatoire des partenariats, en y associant la CPCA (devenue le Mouvement associatif) et le MEDEF. Aux côtés des expérimentations de terrain réalisées par le RAMEAU pour capter les « signaux faibles », les études statistiques et scientifiques de l'Observatoire permettent de suivre la maturité progressive des citoyens, des organisations et des territoires sur le mouvement de co-construction au service du bien commun. Les regards croisés entre la perception des citoyens, des associations, des entreprises et des maires permettent alors de comprendre notre capacité collective à « faire alliance ».

[66] Jean-Paul Bailly, ancien patron de La Poste et de la RATP, Isabelle Falque-Pierrotin, présidente de la CNIL, désignés par le Premier Ministre ; Nadia Bellaoui, secrétaire générale de la Ligue de l'enseignement et ancienne présidente du Mouvement associatif, désignée par le CESE ; Guy Canivet, magistrat qui siégeait jusqu'en 2016 au Conseil Constitutionnel, nommé par le président de l'Assemblée Nationale ; et de Pascal Perrineau, politologue et spécialiste de sociologie électorale, ancien directeur du Cevipof, désigné par le président du Sénat.

Ne pouvant pas tout développer à l'occasion de la Nuit des idées, je me focaliserai sur ce que les citoyens nous ont dit.

- 2008 : 86% des Français pensaient alors qu'il était urgent que les entreprises et les associations travaillent ensemble pour répondre aux défis de notre société … mais seulement 54 % d'entre eux pensaient que ces organisations seraient assez sages pour dépasser leurs clivages.

- 2012 : 84% des Français déclaraient toujours l'urgence, mais leur confiance s'effondrait puisque ce n'était plus que 39 % qui estimaient que c'était possible (… ce sont ceux qui le constataient sur le terrain puisque cela correspondait à la moyenne des pratiques des organisations).

- 2015 : Si l'urgence est rappelée alors par les Français, elle est étayée par trois convictions qu'ils expriment avec force :

- Il faut **réconcilier économie et intérêt général** … ils font principalement confiance aux TPE / PME[67] pour le faire.

- L'alliance doit avoir **pour objet en priorité l'innovation** et non pas seulement la solidarité … autrement dit, il est nécessaire de passer du « face-à-face » pour donner les moyens au « côte à côte » pour agir ensemble.

- C'est sur les **territoires** que ce mouvement est possible … et s'incarne déjà. Ces derniers jouent en effet le rôle d'un espace commun à taille humaine pour expérimenter de nouvelles solutions.

À ces convictions, les Maires leur répondent en 2016 qu'ils constatent que ce mouvement de co-construction territoriale pour répondre ensemble aux défis locaux est déjà à l'œuvre même s'il est tout juste en émergence, et que 46 % d'entre eux ne savent pas encore comment le piloter.

2016-2018 - Les fleurs … avant les fruits

12 ans d'observation des territoires et des organisations pionnières en matière d'alliances innovantes au service du bien commun permettent de faire trois constats :

- Les **« artisans du bien commun** » sont nombreux et à l'œuvre grâce à leur engagement pour inventer de nouvelles solutions qui permettent de réduire les fragilités et de faire émerger de nouveaux moteurs de croissance et d'emploi… mais ce n'est pas suffisant.

- Les « **projets cèdre du Liban** » qui permettent de répondre à l'ampleur des enjeux collectifs sont pour une bonne partie déjà plantés … mais il faut attendre qu'ils portent pleinement leurs fruits. Cela prend du temps, et nous devons collectivement gérer l'urgence en attendant leur pleine capacité à déployer leurs solutions. Pour y parvenir, la condition sine qua none est donc que les territoires sur lesquels ils sont implantés les cultivent et leur accordent la valeur suffisante pour laisser le temps à l'expérimentation de porter ses fruits.

- Les « **territoires de confiance** » existent … même s'ils ne sont pas écoutés ! Le livre « L'Alchimie du bien commun »[68] l'illustre par des exemples concrets.

[67] Etude « En quoi les Français font-ils confiance aujourd'hui ? » (CEVIPOF, janvier 2019)

[68] Livre « L'Alchimie du bien commun » (Fondation pour la co-construction du bien commun, octobre 2018)

Alors pourquoi, alors que les conditions de « l'alchimie du bien commun » sont réunies, et que nous savons déjà en proximité créer les conditions d'une mobilisation collective des énergies pour répondre aux défis locaux, nous ne savons pas le voir collectivement ?

Il faut chercher en 1791 l'une des raisons de cette incapacité à transformer nos engagements individuels en force collective au service du bien commun. La loi Le Chapelier déclare alors « il ne doit rien y avoir entre l'Etat et le citoyen ». Les organisations deviennent alors des « corps intermédiaires » nuisibles. Le vocabulaire utilisé montre à quel point la Puissance publique est en doute depuis 200 ans sur l'utilité des organisations.

Pourtant, c'est nier que nous avons individuellement et collectivement besoin des organisations ; non seulement pour agir efficacement, mais aussi pour nous épanouir en profondeur. Les projets doivent s'incarner dans des espaces structurés où le corps social que constitue l'organisation peut permettre à chacun de trouver sa « juste » place et du sens à son engagement.

Cette négation collective de l'utilité des organisations est une erreur politique historique, et un non-sens stratégique aujourd'hui où plus que jamais nous avons besoin que les nouvelles solutions soient expérimentées sur le terrain avant de ne vouloir les déployer trop vite.

Seules les organisations savent capter les « signaux faibles », comprendre en profondeur les besoins et tester des façons d'y répondre avec pertinence. Elles sont le lieu de l'engagement, de l'expérimentation et de la construction collective.

Que faire alors dans le contexte actuel de crise de confiance que nous vivons ?

La réponse est plus simple qu'il n'y paraît :

- Valoriser le pouvoir d'agir de nos concitoyens,

- Respecter le système institutionnel, seul légitime pour être garant de l'intérêt général (…seul garant ne veut pas dire seul porteur !!!),

- Redonner une place aux organisations, et notamment aux plus petites d'entre elles, qui sont par essence à la fois plus agiles et plus innovantes.

Enfin, sachons collectivement écouter les territoires où la co-construction des solutions est déjà une réalité à l'œuvre. Alors nous pourrons (re)donner confiance à chacun d'entre nous sur notre capacité collective à relever les défis structurels actuels.

N'ayons pas peur, faisons le « pari de la confiance » !

Charles-Benoît HEIDSIECK

Président-fondateur du RAMEAU

LES ENSEIGNEMENTS DU PARCOURS « CO-CONSTRUCTION TERRITORIALE »

Fondé sur le co-développement et la capitalisation d'expériences pionnières [69], le parcours d'expérience « Co-construction territoriale » a été testé en 2018. Ce parcours[70] a été conçu pour accompagner une dizaine d'animateurs de territoire, aux profils différents. Les « catalyseurs territoriaux » sont les animateurs des dynamiques de co-construction territoriale. Ce nouveau métier a émergé empiriquement depuis une dizaine d'années. L'expérience des pionniers montre que leur rôle est essentiel pour accélérer le mouvement de co-construction sur un territoire.

Quels sont les principaux enseignements[71] de ce parcours, terminé en novembre 2018 ?

Il en ressort que ce parcours d'expérience a permis de valider et/ou d'étayer 3 constats, 7 enseignements et une conviction.

Parmi les constats, la « preuve de concept » est établie du besoin d'une animation territoriale pour coordonner la diversité des dynamiques sur un territoire[72] (action publique, mobilisation citoyenne, co-construction entre organisations), en particulier en structurant une démarche de médiation entre les acteurs locaux.

Le second constat est posé par la complémentarité de l'ingénierie relationnelle du catalyseur territorial avec les fonctions existantes d'ingénierie de gestion et de projets territoriaux. En d'autres termes, il est nécessaire d'évoluer de la culture du « ou » à celle du « et ».

Troisième constat, le changement d'échelle passera par le développement des compétences. La méthodologie partagée lors du parcours a démontré que le retour d'expérience des pionniers, leur modélisation et le co-développement entre pairs constituent des leviers majeurs pour contribuer au changement d'échelle de la montée en compétences des acteurs locaux.

Parmi les 7 enseignements, nous pouvons mettre en exergue ceux relatifs aux rôles des catalyseurs territoriaux et à leurs facteurs-clés de succès.

Selon le référentiel « Co-construction territoriale »[73], les catalyseurs territoriaux remplissent trois fonctions majeures : l'animation du dialogue territorial, la médiation entre partenaires d'organisations de différentes natures et la conception, la co-construction et l'évaluation d'expérimentations collectives.

---

69 Initié en 2008, le programme de recherche « Co-construction territoriale » analyse les pratiques des territoires en matière d'alliances innovantes entre les acteurs publics, les entreprises, les structures d'intérêt général (associations & fondations) et les institutions académiques pour répondre aux enjeux de leur territoire. En partenariat avec la Caisse des Dépôts et le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires, Le RAMEAU a capitalisé les expériences pionnières autour du kit « Co-construction territoriale ». Ces outils sont disponibles en open source sur un centre de ressources numériques : https://coconstructionterritoriale.wordpress.com/

70 Soutenu par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), la Fédération Nationale des Caisse d'Epargne et le groupe de protection sociale Humanis.

71 http://www.lerameau.fr/wp-content/uploads/2018/12/Le_RAMEAU-EnseignementsParcoursCoConstructionTerritoriale.pdf

72 La diversité des 350 membres du réseau des Pionniers des Alliances en territoires l'illustre

73 Référentiel « Co-construction territoriale » (Le RAMEAU, novembre 2016)

Le parcours d'expérience a mis en relief la distinction du rôle du « catalyseur territorial » de celui d'un « opérateur de projets territoriaux ». Il est là pour favoriser les liens et amorcer des dynamiques collectives. S'il devient opérateur des solutions qu'il fait émerger, il n'a alors plus ni le temps, ni les moyens, ni même la légitimité pour poursuivre l'animation transversale des acteurs. Le « catalyseur » doit alors choisir : poursuivre son rôle d'interactions, ou développer le projet territorial qu'il a incubé.

Après la phase nécessaire d'expérimentation pour répondre au besoin de son territoire, le catalyseur est amené à qualifier son innovation [74] et à inventer son modèle pérenne de fonctionnement. L'identification de son modèle[75] pertinent repose sur 4 facteurs-clés de succès :

- Un positionnement clair dans l'écosystème territorial, et une chaîne de valeur qui clarifie précisément le rôle de chacun des acteurs impliqués ;
- Le modèle socio-économique initial, comparé au modèle-cible[76] ;
- Le modèle de gouvernance du dispositif territorial[77] ;
- Le cadre technique (juridique, fiscal, social, et d'accès au droit commun)[78].

Quant à la conviction tirée de ce parcours d'expérience, il s'agit du temps nécessaire à ces démarches innovantes, comme en témoignent les catalyseurs territoriaux. C'est l'une des raisons pour lesquelles les prochains bulletins mettront en lumière les spécificités des catalyseurs ayant participé à ce parcours.

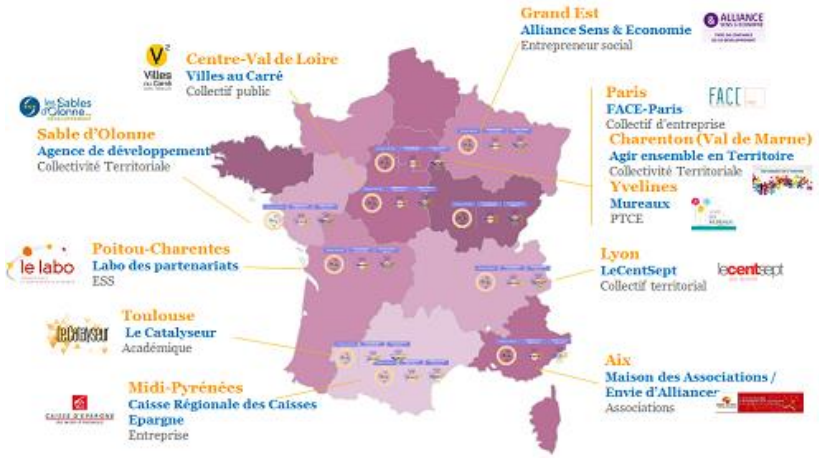

74 Guide « L'investissement sociétal en actions ! » (AG2R LA MONDIALE – Le RAMEAU, octobre 2018)

75 Référentiel « Co-construction territoriale » (Le RAMEAU, novembre 2016)

76 Etat de l'art des modèles socio-économiques hybrides (Le RAMEAU, décembre 2016)

77 Benchmark des dispositifs locaux de gouvernance (Le RAMEAU, août 2015)

78 Etude des freins techniques aux alliances (CNAM-Le RAMEAU, septembre 2017)

A L'ECOUTE DE LA PLANETE : CLIMAT, ENERGIE & ENVIRONNEMENT

DISPARITION DE LA BIODIVERSITE : UN RISQUE SYSTEMIQUE POUR L'ECONOMIE QUI DOIT ETRE MIEUX EVALUE

La disparition du capital naturel est le second risque majeur auquel nous allons être confrontés dans les dix ans à venir, selon le rapport annuel du Forum de Davos sur les risques planétaires. Pourtant à l'heure où la biodiversité est en grand péril, la finance durable a les yeux braqués sur le changement climatique. Pour changer la donne, il faut pouvoir évaluer la dépendance des entreprises à la biodiversité. Bonne nouvelle, des outils commencent à émerger.

Le 16 janvier à Zürich, l'Alliance de la Finance pour le Capital Naturel a présenté la sortie d'ENCORE (Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure). Cette alliance rassemble une quarantaine de grandes institutions financières mondiales, cette plateforme disponible en ligne est le fruit de trois ans de travail. Elle permet de comprendre, secteur par secteur et métier par métier, quels sont les apports de la biodiversité à une activité donnée et donc quelles sont les menaces qui pèsent sur elle.

La base de données distingue d'un côté les impacts physiques directs, ceux qui vont compromettre les processus de production. De l'autre, elle met en avant les solutions qui peuvent atténuer les impacts les plus négatifs et servir de rempart aux perturbations les plus importantes. "ENCORE produit des informations que les investisseurs peuvent utiliser pour analyser les risques liés à la perte de capital naturel pesant sur leurs portefeuilles et intégrer ensuite ces informations dans leurs processus de gestion du risque existants", explique le Swiss Sustainable Forum organisateur de l'événement.

Il s'agit pour l'instant d'études pilotes réalisées avec des banques en Colombie, au Pérou et en Afrique du Sud. Cette étude est un premier pas pour permettre aux banques de collecter les données leur permettant d'évaluer l'impact de la perte de biodiversité sur la solvabilité de leurs clients. Prenons l'exemple de la disparition progressive de certaines espèces de poissons. Cela entraîne des pertes considérables pour les pêcheries qui en plus doivent investir pour relocaliser leurs activités dans des endroits plus riches en poissons.

« *Notre économie mondiale dépend à 40 % de la biodiversité dont 60 % est directement menacé* », explique en deux chiffres chocs Antoine Cadi, directeur de CDC Biodiversité. Selon lui, il existe un retard important dans la prise de conscience d'un phénomène gravissime dont les effets risquent d'être ressentis plus vite que ceux du réchauffement climatique.

C'est pourquoi son organisation, filiale de la Caisse des dépôts, travaille au développement d'un Global Biodiversity Score (GBS). L'objectif est de construire un indicateur simple qui est en quelque sorte le score de destruction de la biodiversité qu'obtient une activité donnée de telle ou telle entreprise. L'ambition est importante puisque CDC Biodiversité espère que son GBS sera à la biodiversité ce que la tonne équivalent CO2 est au climat. C'est-à-dire un indicateur qui permet d'évaluer, quantifier et réorienter les modèles économiques et financiers.

Compte tenu de la multiplicité des interconnexions au sein d'un écosystème donné, le calcul du GBS est par nature complexe. L'approche choisie est celle des scopes comme pour le climat. Le premier couvre les impacts directs, le second ceux liés à la consommation d'énergie et le troisième les impacts les plus indirects (mais ils sont pour l'instant hors champ d'étude).

CDC Biodiversité a pour ambition d'être prêt dès 2020. Ce doit être l'année où la COP 15 sur la biodiversité organisée à Pékin permette d'aboutir à un accord international de protection de la biodiversité à l'image de la COP 21 qui a débouché en 2015 sur l'Accord de Paris pour le climat.

Le Club de CDC Biodiversité compte une trentaine d'entreprises dont une demi-douzaine d'organismes financiers (BNP Paribas, la Banque Postale, BPCE, BPI, AFD, Caisse des dépôts). La mobilisation des capitaux sur la protection de la biodiversité est encore très loin de couvrir les besoins nécessaires. On estime les montants à 50 milliards de dollars par an aux trois quarts publics alors qu'il faudrait dépenser a minima 150 milliards pour préserver la biodiversité ![79]

LA DECARBONATION DE L'ELECTRICITE EUROPEENNE FAIT UNE PAUSE

Comme chaque année depuis 2001, PwC analyse l'intensité carbone de l'électricité produite en Europe. La baisse constante observée depuis 16 ans ralentit en 2017, notamment en raison de sécheresses ayant porté atteinte à la production hydraulique.

Les émissions de CO_2 du panel de 23 électriciens européens, représentant 50% des émissions européennes liées à la production d'électricité, que PwC analyse depuis 2001, ont diminué en 2017. Mais cette baisse (- 3,8%) est quasiment proportionnelle à celle de leur production (- 4,4%). Autrement dit, l'intensité carbone de l'électricité européenne, qui a diminué de 21% en 16 ans, soit de - 1,4% en moyenne annuelle, est restée stable en 2017, à 290 kgCO_2/MWh.

En revanche, sur la base de ce panel, l'intensité carbone de l'économie européenne s'est améliorée en 2017. En effet, le PIB a crû de + 2,4% alors que le facteur carbone baissait de 1,7%.

La baisse du charbon - en diminution de 8% à 26% du mix - a été partiellement compensée par une hausse du gaz - 22% du mix électrique. Pour la première fois, la part des renouvelables a légèrement diminué à 21,4%. En cause : une baisse de la production hydraulique liée à des sécheresses survenues notamment en Espagne.

Si l'hydroélectricité représente la première des sources renouvelables (derrière le nucléaire, le charbon et le gaz), sa production semble plus dépendante des conditions météorologiques que les autres renouvelables telles que l'éolien (3% du mix) ou la biomasse et le solaire (4% à eux deux).

Surtout, face à des baisses de cette production, les électriciens compensent essentiellement par du gaz, voire du charbon. Entre autres conséquences, le réchauffement climatique risque de multiplier les épisodes de sécheresse et de nuire à la production hydraulique.

EDF joue un rôle à part dans la production européenne. Premier producteur d'électricité (avec 31% de la production du panel, trois fois plus que le numéro deux, RWE) issue à 75% du nucléaire, 7% de l'hydraulique et moins de 10% d'autres renouvelables, l'opérateur français influence fortement les résultats. Ainsi, malgré le retrait des Allemands et la baisse de production côtés belge et français en raison de l'indisponibilité programmée de certaines centrales, le nucléaire reste la première source de production d'électricité en Europe. Cette forte proportion de nucléaire a pour effet d'abaisser l'intensité carbone de l'électricité européenne. Sans EDF, celle-ci serait non pas de 290 mais de 387 kg CO_2/MWh.

[79] Disparition de la biodiversité : un risque systémique pour l'économie qui doit être mieux évalué – pour en savoir plus :
- https://www.novethic.fr/actualite/environnement/biodiversite/isr-rse/disparition-de-la-biodiversite-un-risque-systemique-pour-l-economie-encore-peu-evalue-146840.html
- http://www.cdc-biodiversite.fr/laction-volontaire/en-savoir-plus-sur-le-club-b4b/
- https://encore.naturalcapital.finance/

Pour autant, EDF ne figure pas parmi les cinq champions bas-carbone du panel, dont les premières places sont trustées par les scandinaves : le norvégien Stadtkraft, spécialisé dans les renouvelables ; le finlandais Fortnum ; l'autrichien Verbund, champion de l'hydroélectricité ; l'allemand E.ON, qui a cédé ses activités fossiles, et le finlandais PVO. Leur intensité carbone se situe entre 13 et 70 kg de CO_2 par MWh, quand le français se situe à 72 kg CO_2/MWh. Et ses émissions ont augmenté en 2017 alors même que sa production diminuait en volume.[80]

SORTIE DU CHARBON EN 2022 : UN CASSE-TETE SOCIAL ET TECHNIQUE

Passé inaperçue face à la mobilisation des Gilets jaunes, une autre gronde a émergé en France tout au long du mois de décembre, avec une mobilisation nationale le 13 décembre à Paris. Elle vient des salariés du charbon, dont les installations sont condamnées à la fermeture en 2022, tel que le prévoit la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) officialisée en novembre.

Il reste aujourd'hui quatre centrales au charbon dans en France. Deux sont exploitées par EDF et se trouvent à Cordemais, en Loire-Atlantique, et au Havre, en Seine-Maritime. Les deux autres sont gérées par l'Allemand Uniper (ex-E.on) et sont situées à Gardanne, dans les Bouches-du-Rhône, et à Saint-Avold, en Moselle.

Ces-dernières font actuellement l'objet de négociations de rachat avec EPH, dont le principal actionnaire est le milliardaire tchèque Daniel Kretinsky. Le groupe, créé en 2009, a fait fortune en rachetant des actifs charbonniers proches de la fermeture, à contre-courant de la transition énergétique. En quelques années, il est devenu le deuxième émetteur de gaz à effet de serre en Europe, derrière le géant allemand RWE.

Les ONG française de l'énergie s'inquiètent de cette annonce. Pour les Amis de la Terre, ce rachat constitue une bombe à retardement : « *lobbying agressif, baisse des coûts de production, pression sur les salariés et les sous-traitants, compensations financières... EPH est le spécialiste des combines pour repousser la date de fermeture de ses actifs et faire un maximum de profit en peu de temps, sans se soucier des salariés ni préparer leur avenir et anticiper leur reconversion* », explique Cécile Marchand, chargée de campagne climat au sein de l'ONG.

À partir du 8 janvier, le comité central d'entreprise sera réuni en vue du rachat. Dans le même temps, sera engagé le processus d'autorisations administratives. Sur le terrain, les salariés craignent un démantèlement de leur entreprise. Car, outre les deux centrales à charbon, EPH va aussi récupérer deux unités à gaz qui devraient passer sous le giron de Total. Le pétrolier français a en effet confirmé avoir signé un accord avec EPH pour acquérir ces centrales au 1er janvier 2020.

« *Si cela s'avère vrai, la stratégie d'EPH apparaît clairement : ils viennent pour démanteler et faire du business à court terme*, s'inquiète Nadir Hadjali, secrétaire général CGT à la centrale de Gardanne. *Le syndicat s'oppose à ce jeu de Monopoly où les salariés sont passés en perte et profit.* » Sur place, une grève a démarré le 7 décembre. Les salariés appellent à un moratoire sur la fermeture des centrales pour préparer la reconversion. Mais ils se sont vu adresser une fin de non-recevoir par le gouvernement. Au total, 5 000 emplois directs et indirects seraient menacés par la fermeture des quatre sites.

[80] La décarbonation de l'électricité européenne fait une pause :
- https://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/energie-environnement/la-decarbonation-de-l-electricite-europeenne-fait-une-pause-804644.html
- https://www.pwc.com/gx/en/industries/energy-utilities-resources/publications.html

Ce que le rachat des actifs d'Uniper par EPH met en lumière c'est finalement le risque social qui a toujours pesé sur la fermeture des centrales à charbon. Mais il y a aussi le risque sur le réseau qu'EPH ne manquera pas de mettre en avant pour décaler la date de 2022. Car cette date est avant tout théorique et présente beaucoup d'incertitudes.

Dans son dernier bilan énergétique, RTE a conditionné cet objectif à une longue série de critères, parmi lesquels la fermeture des deux réacteurs de Fessenheim (Haut-Rhin), le lancement du réacteur EPR de Flamanville (Manche) hors période hivernale, donc à l'été 2020, et la mise en service de la centrale au gaz de Landivisiau dans le Finistère.

Tout autant de brèches qui vont permettre à EPH de négocier avec le gouvernement et ainsi rentabiliser son investissement de départ, dont le montant n'a pour l'heure pas été dévoilé…

D'autant que les lignes sont en train de bouger : le 11 janvier, on apprend que la centrale à charbon de Cordemais, d'une puissance de 1 200 MW aura la possibilité de fonctionner au-delà de 2022 pour garantir l'approvisionnement en électricité de la Bretagne. Pour cela, il faut toutefois que son projet de conversion à la biomasse réussisse, a annoncé le ministre de la Transition écologique.

À Cordemais, EDF teste un dispositif de co-combustion baptisé Écocombust à base de biomasse. En août, un essai à 80 % de biomasse et 20 % de charbon a été validé. L'objectif est de parvenir à ce ratio en production à l'hiver 2022-2023, avant d'atteindre le 100 % biomasse à horizon 2025/2027.

Les quatre centrales charbon françaises représentent aujourd'hui environ 1 à 2 % du mix électrique français, loin derrière le nucléaire (75 %), l'hydraulique (15 %) ou le gaz (6 %). En revanche, elles demeurent des outils importants pour l'équilibre du réseau lors des appels de puissance en cas de vague de froid ou d'indisponibilité d'autres outils de production d'électricité.[81]

L'ALLEMAGNE ANNONCE UNE SORTIE DU CHARBON EN 2038

Longtemps réfractaire à toucher à cette industrie clé du pays, l'Allemagne s'achemine vers une sortie du charbon au plus tard en 2038. La première économie européenne envoie ainsi un signal fort au reste du continent, qui jusqu'ici avance en ordre dispersé sur ce sujet sensible.

Après des mois d'âpres négociations, la Commission nationale sur l'avenir du charbon, instance composée d'experts, associations écologistes et représentants des employeurs et salariés du secteur est parvenue à un accord sur une feuille de route proposée au gouvernement. Sauf surprise, celui-ci, qui avait lui-même mis sur pied cette commission, devrait suivre ces recommandations. Une réunion à ce sujet entre la chancelière Angela Merkel, le ministre des Finances Olaf Scholz et les présidents des régions concernées est prévue jeudi 31 janvier.

[81] Sortie du charbon en 2022 : un casse-tête social et technique – pour en savoir plus :
- https://www.novethic.fr/actualite/energie/energies-fossiles/isr-rse/la-date-de-2022-pour-la-fin-du-charbon-en-france-un-casse-tete-social-et-technique-146762.html
- https://www.novethic.fr/actualite/energie/energies-fossiles/isr-rse/le-gouvernement-remet-en-cause-la-sortie-du-charbon-en-2022-pour-la-plus-grande-francaise-146796.html

FIGURE : MIX DE GENERATION ELECTRIQUE EN ALLEMAGNE, 2018

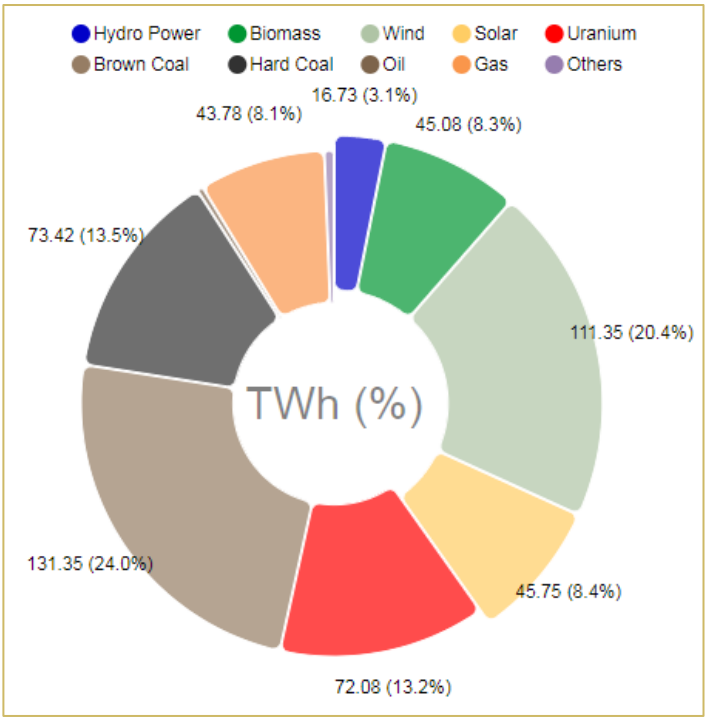

Source : energy-charts.de

La fin du charbon aura un coût : les pouvoirs publics allemands pourraient avoir à payer au total jusqu'à 80 milliards d'euros sur 20 ans, s'ils suivent les recommandations. Les régions touchées dans l'ouest et l'est du pays doivent recevoir 40 milliards d'euros d'aides structurelles à la reconversion au cours des 20 prochaines années.

Des dizaines de milliers d'emplois sont directement ou indirectement liés à la production de lignite et de charbon dans le pays. Parallèlement, l'État est invité à débourser au moins deux milliards d'euros par an pour empêcher un envol des prix de l'électricité.

L'énergéticien RWE, qui exploite plusieurs centrales à charbon, notamment en Rhénanie, a cependant estimé que 2038 était « *beaucoup trop tôt* » pour sortir du charbon. À l'inverse, tout en saluant l'accord, certaines ONG environnementales, comme Greenpeace, voient 2038 comme trop tardive pour atteindre les objectifs de réduction de CO_2. La commission n'a pas exclu d'avancer l'abandon du charbon à 2035 si les conditions le permettent.

L'Allemagne veut sortir du charbon pour pouvoir respecter ses engagements climatiques de réduction d'émissions polluantes, ce qu'actuellement elle n'est pas en mesure de faire. Le pays s'était engagé à réduire de 40 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020 par rapport à 1990, objectif cependant reporté à 2030.

Cette annonce intervient à l'heure où le pays a fermé sa dernière mine de charbon dans la Ruhr. Depuis onze ans déjà, les 1 500 salariés de la fosse de Prosper-Haniel se préparaient à cette fermeture annoncée. Au maximum, le pays a compté 600 000 mineurs après la Seconde guerre mondiale. Toutefois, le pays va continuer à ouvrir des mines de lignites et à importer de la houille.

Actuellement, le charbon représente encore près de 40 % du mix électrique du pays, contre seulement 3 % en France. La France fermera ses quatre centrales en 2022. L'Italie et la Grande-Bretagne, très gourmands en charbon, ont prévu ces mêmes fermetures en 2025… 13 ans avant l'Allemagne.[82]

LES PAYS-BAS CONDAMNES EN APPEL A REHAUSSER LEUR ENGAGEMENT CLIMATIQUE

C'est une première climatique et juridique. Le 9 octobre 2018, la justice néerlandaise a condamné, en appel, le gouvernement des Pays-Bas à rehausser très rapidement son ambition climatique. Une victoire sans précédent pour l'association Urgenda, à l'origine de cette action judiciaire hors norme.

L'affaire débute en novembre 2013 par le dépôt d'une plainte collective. L'ONG et 886 citoyens néerlandais reprochent à leurs dirigeants de ne pas en faire assez pour réduire le bilan carbone du royaume. En 2017, les émissions de gaz à effet de serre (GES) des Pays-Bas n'avaient reculé que de 13 % par rapport à 1990. Et en l'état, les politiques climatiques néerlandaises ne permettront de réduire que de 17 % les émissions d'ici 2020.

« *Le gouvernement n'en a pas fait assez pour limiter les dangers du réchauffement climatique et n'en fait toujours pas assez pour rectifier le tir* », a donc estimé la cour d'appel néerlandaise, qui a confirmé le 8 octobre le jugement d'un tribunal régional. Le laxisme du gouvernement, estime alors l'avocat Roger Cox, conseil de l'association, serait contraire à certains principes de la convention-cadre de l'ONU sur les changements climatiques, du protocole de Kyoto, du plan d'action de Bali, des accords de Copenhague, Cancun et Durban, mais aussi de la convention européenne des droits de l'Homme (CEDH).

Première surprise, les magistrats instruisent la plainte. Et finissent, le 24 juin 2015, par condamner en première instance le gouvernement. « *La politique actuelle ne permettra de réduire les émissions que de 17% en 2020, ce qui est inférieur à la norme jugée nécessaire par les scientifiques et les politiques internationales dans les pays développés, – laquelle est comprise entre 25 et 40%* », indique alors le tribunal.

Verdict : les Pays-Bas devront réduire d'au moins 25% leurs émissions de GES entre 1990 et 2020. Une décision frappée d'appel.

Un paradoxe, au moment où elle préparait sa défense au tribunal, l'équipe du Premier ministre Mark Rutte accélérait la fermeture des centrales au charbon et fixait un nouvel objectif carbone au pays de -49% entre 1990 et 2030. Des objectifs qui seront, en grande partie, tenus grâce à l'achat de crédits carbone.

La seconde manche judiciaire s'est tenue le 9 octobre dernier et les magistrats y ont confirmé leur première décision. « *Cette décision se base sur la convention européenne des droits de l'Homme* », se félicite Marjan Minnesma, directrice d'Urgenda. L'astuce des avocats de l'association et des plaignants a été de rappeler que, au titre, de ladite convention, l'État néerlandais « *a l'obligation légale de veiller à ce que la vie de famille et la vie des citoyens soient également protégées à long terme* ». Les conséquences des changements climatiques menaçant la tranquillité de la vie de famille, les magistrats en ont conclu que pour respecter les principes de la CEDH, l'État néerlandais devait rapidement réduire sa contribution au renforcement de l'effet de serre. Le gouvernement néerlandais a engagé un second appel de sa condamnation le 16 novembre dernier.

[82] L'Allemagne annonce une sortie du charbon en 2038 – pour en savoir plus :
- https://www.novethic.fr/actualite/energie/energies-fossiles/isr-rse/l-allemagne-annonce-une-sortie-du-charbon-en-2038-un-plan-a-80-milliards-d-euros-146853.html
- https://www.climatechangenews.com/2019/01/26/german-quit-coal-2038-commission-proposal/

En toute logique, la cour d'appel de La Haye enjoint au gouvernement de réduire d'un quart les émissions nationales entre 1990 et 2020. Un objectif difficile à atteindre. L'an passé, les émissions carbonées néerlandaises ont atteint 160 millions de tonnes de CO_2 : autant qu'en 1990, indiquent les statistiques de l'agence d'évaluation environnementale néerlandaise (PBL).

Plusieurs affaires climatiques devraient prochainement être jugées dans l'Union européenne. La justice allemande instruit une plainte déposée par un paysan péruvien contre l'énergéticien RWE, le plus gros émetteur de CO_2 de l'Union européenne.

En mai dernier, 11 familles ont intenté une action contre l'Europe devant le tribunal de l'Union européenne. Comme aux Pays-Bas, les plaignants estiment que la politique climatique communautaire est laxiste et que de facto elle viole certains de leurs droits fondamentaux.

En France, quatre ONG ont lancé en novembre « L'Affaire du Siècle », pétition prévoyant d'engager un recours contre l'Etat français pour inaction climatique. A l'initiative de Notre Affaire à Tous, la Fondation pour la Nature et l'Homme, Greenpeace France et Oxfam France, la pétition a déjà rassemblé plus de 2 millions de signataires.[83]

[83] Les Pays-Bas condamnés en appel à rehausser leur engagement climatique – pour en savoir plus :
- https://www.euractiv.fr/section/climat/news/court-confirms-dutch-climate-change-ambition-is-insufficient/
- https://bopobs.com/2018/11/23/les-pays-bas-condamnes-une-seconde-fois-a-reduire-leurs-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre/
- https://www.urgenda.nl/en/themas/climate-case/
- https://www.francetvinfo.fr/meteo/climat/climat-l-affaire-du-siecle-la-petition-appelant-a-une-action-en-justice-contre-l-etat-depasse-les-deux-millions-de-signatures_3138585.html
- https://laffairedusiecle.net/

ÉVENEMENTS CLE

FEVRIER

11-13 février 2019
New Delhi, Inde

World Sustainable Development Summit 2019

http://wsds.teriin.org/index.php

24 au 27 février 2019
Anvers, Belgique

World Resources Forum

Ce forum portera sur le thème « Closing loops : transitions at work » et traitera en particulier des questions d'économie circulaire.

https://www.wrforum.org/event/world-resources-forum-2019/

MARS

12 mars 2019
Paris, France

Sustainable Investment Forum Europe

Organisé par Climate Action en partenariat avec l'UNEP-Fi portera sur le thème « Financing Innovation for a low-carbon future ».

http://europe.sustainableinvestmentforum.org/

14 mars 2019
Nairobi, Kenya

One Planet Summit

https://www.oneplanetsummit.fr/en/events-16/one-planet-summit-nairobi-africas-pledge-67

18-22 mars 2019
Accra, Ghana

Africa Climate Week 2019

Les participants travailleront sur les interactions entre gouvernements et société civile pour renforcer les engagements climatiques dans les secteurs tels que l'énergie, l'agriculture, l'habitat…

https://nfpartnership.org/

29 & 30 mars
Lyon, France

Colloque Part'Innov

Ce colloque organisé à l'Université Catholique de Lyon, croisera les regards de chercheurs, d'acteurs du secteur privé et de l'ESS, dans le cadre de ce programme sur les innovations sociales générées par les partenariats entre les entreprises et les structures de l'ESS.

https://partinnov.ucly.fr/

AVRIL

15 au 18 avril 2019
New York, USA

Financing for Development (FfD) Forum

Evenement organisé sous l'égide de l'ECOSOC (UN Economic & Social Council).

http://www.un.org/esa/ffd/index.html

MAI

20-25 mai 2019
Nairobi, Kenya

Session « Toward a Global Pact for Environment »

http://sdg.iisd.org/news/governments-set-dates-for-global-pact-discussions-begin-debating-agenda/

JUIN

17-21 juin 2019
Bruxelles, Belgique

Semaine Européenne du Développement Durable

https://eusew.eu/

26 juin 2019
Paris, France

5éme Rencontre des Pionniers des Alliances en territoires

https://www.lerameau.fr

AOUT

24-26 août 2019
Biarritz, France

Sommet du G7

https://www.elysee.fr/en/g7

SEPTEMBRE

2 & 3 septembre 2019
Paris, France

12éme Forum Mondial Convergences

http://www.convergences.org/forum-mondial/

A LIRE, A DECOUVRIR

LE BAROMETRE DU MECENAT DE COMPETENCES, PAR L'IFOP

C'est le 16 janvier 2019 que la Fondation SNCF a dévoilé l'étude menée par l'IFOP auprès d'un échantillon varié de 3 000 personnes (salariés engagés en mécénat de compétences, dirigeants et salariés de PME et d'ETI, grand public adulte). Cette étude souligne que les Français sont prêts à un engagement citoyen sur leur temps de travail, levier de performance, d'innovation et de cohésion au sein de l'entreprise avec des bénéfices personnels et professionnels pour les salariés. Le baromètre propose également des profils types de salariés et les conditions de réussite d'une mission.

Téléchargez l'étude IFOP sur le mécénat de compétences.

ETUDE SUR L'ACTION DES TETES DE RESEAU ASSOCIATIVES, PAR LE MOUVEMENT ASSOCIATIF

Les travaux du Mouvement associatif sur les têtes de réseau reflètent la diversité des rôles que jouent les têtes de réseau pour leurs membres et plus largement pour leur écosystème. Composée d'une étude, de monographies réalisées avec l'ADASI et d'une boîte à outils, ces réflexions mettent en perspective les enjeux majeurs auxquels sont confrontés les têtes de réseau associatifs : renforcement des coopérations territoriales, évolution des modèles économiques, accompagnement à la transformation digitale et à l'évolution de l'offre et du positionnement des adhérents.

ETUDE SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS, PAR RECHERCHES & SOLIDARITES[84]

Publiée le 24 janvier, cette étude, menée auprès de 2 000 responsables associatifs, en partenariat avec l'ADASI et Le RAMEAU, dresse un état des lieux sur les besoins d'accompagnement des associations. Il en ressort que le financement, le bénévolat, la stratégie et la communication sont les 4 principaux sujets sur lesquels les associations attendent un soutien. Elles se tournent en priorité vers des structures de proximité (associatives et publiques) et courtisent davantage les entreprises.

84 https://recherches-solidarites.org/wp-content/uploads/2018/06/ORA-Accompagnement-24-01-2019.pdf

Direction de la publication : Charles-Benoît HEIDSIECK, Bernard SAINCY

Rédaction : Diane ABEL, Colas AMBLARD, Géraldine FORT, Charles-Benoît HEIDSIECK, Léo GAUDIN, Sidney LAMBERT-LALITTE, Patricia LAVAUD, Odile MENNETEAU, Frédérique PFRUNDER, Bernard SAINCY, Lucie SUCHET & Yann ULLIAC